

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A I 1726.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois séparés , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Republiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Où Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du temps.

Mai 1726.

ARTICLE I.

*Contenant la suite du Memoire présenté au
Roi d'Espagne par l'Ambassadeur d'Hol-
lande, au sujet du dernier Traité conclu
à Vienne, par raport à la Compagnie
d'Ostende. Et autres nouvelles de Lite-
rature.*

I. **V**Oici la suite du Memoire présenté au
Roi d'Espagne par l'Ambassadeur de
L. H. P. les Etats Generaux des *Pro-
ces-Unies*, dont la premiere partie se
trouve dans le précédent Journal, page 244. &
suivantes.

..... Et d'autant que ces Conventions ont
été insérées dans le Journal du Congrès d'*Utrecht*,
à la réquisition & aux instances des Plenipoten-
taires de V^{otre} Majesté, & qu'elles ont été agréées
des deux côtez ; il ne doit pas être permis à l'une
des deux Puissances de transmettre son droit à un
autre par un Traité particulier, n'y d'y faire par-
ticiper

*Suite du
Memoire de
l'Ambassa-
deur d'Hol-
lande au Roi
d'Espagne.*

participer quelque autre Nation, sans le consentement & la concurrence de l'autre Puissance, qui a tant d'intérêt à ces Conventions. D'ailleurs l'*Espagne* ayant cédé à la République cette partie des *Indes* qu'elle occupe actuellement, avec promesse que les Espagnols ne s'étendroient pas de ce côté-là; cette Couronne n'est point en droit de donner une seconde fois à une autre Nation, ce qui a été cédé en faveur de la République par un Traité solennel.

Comment est-il donc possible que les Ministres de V. M. aient pû permettre que ces Articles fussent enfreints, en donnant une permission authentique à la Compagnie d'*Ostende*, & en lui accordant des prérogatives qu'ils n'auroient pas eu le droit d'accorder, quand même cette partie des *Pais-Bas* seroit restée sous la domination de V. M.

Et comme les Rois d'*Espagne* ont eu anciennement le droit, & ont été en possession d'exclure de la Navigation des *Indes*, tous les Sujets de leur domination, excepté ceux d'*Espagne*; les Habitans des *Pais-Bas Autrichiens*, qui étoient alors leurs Sujets, en ont été pareillement exclus; & ce ne fut que par le Traité de *Munster* que les *Provinces-Unies* des *Pais-Bas* obtinrent les prérogatives dont elles jouissent par des conditions reciproques; & que le partage des *Indes* ayant été fait, les deux Parties s'engagerent de ne point naviger dans les Limites l'une de l'autre: d'où il s'ensuit que la République en s'engageant que ses Sujets ne navigeroient point aux *Indes Espagnoles*, s'est acquis en même-tems le droit d'exclure de la Navigation de ses Limites, tous les Sujets des Dominations de l'*Espagne*, & par conséquent ceux des *Pais-Bas Espagnols*.

Au surplus la cession des *Pais-Bas Espagnols* à l'Empereur, étant telle, que S. M. I. doit les posséder aux mêmes conditions que les Rois d'*Espagne*; il est visible que ces Pais, en changeant de Maîtres n'ont pû acquerir aucun droit préjudiciable à la Republique, & opposé à tous les Traitez. D'ailleurs il est dit très-expressement dans le xxxi. Article du Traité d'*Utrecht*: „ Que V. M. pro-
 „ met & s'engage de ne point permettre à d'autres
 „ Nations, quelles qu'elles soient, & sous quelque
 „ prétexte que ce puisse être, d'envoyer des Vais-
 „ seaux aux *Indes Espagnoles*, où d'y exercer quel-
 „ que Commerce: Que V. M. s'oblige au contraire
 „ de maintenir les choses sur le même pied, qu'el-
 „ les étoient du tems de la Regence de *Charles*
 „ II., & conformément aux Loix fondamentales
 „ de l'*Espagne*, lesquelles défendent & interdisent
 „ à toutes Nations étrangères d'aller aux *Indes*
 „ ou d'y négocier. En faveur de quoi les Seigneurs
 Etats Generaux se sont engagez de leur côté de
 soutenir V. M. contre tous ceux qui oseroient en-
 treprendre quelque chose au contraire. Par consé-
 quent, que les Sujets des *Pais-Bas Autrichiens*
 soient considerez comme ayant été ci-devant Sujets
 des Rois d'*Espagne*, ou qu'ils soient regardez com-
 me Etrangers; on ne peut leur accorder aucuns
 Privileges qui soient opposés au contenu des Trai-
 tez & Conventions entre V. M. & la Republique.

Toutes ces considerations, SIRE, peuvent être réduites aux quatre points suivans.

1. Que par le Traité de Commerce entre V. M. & l'Empereur, il est accordé aux Sujets de S. M. Imperiale de négocier aux *Indes*; ce qui est entièrement opposé au but & à l'intention des Traitez de Munster & d'*Utrecht*.

2. Que par ledit Traité de Commerce, les Su-

jets de l'Empereur ont obtenu la permission de fréquenter les Villes & Ports de V. M. aux Indes, sous prétexte d'y prendre des rafraichissemens, &c. ce qui a toujours été refusé aux Vaisseaux de L. H. P., & qui par conséquent, en vertu des Traitez, ne peut être accordé à aucune autre Nation à leur préjudice.

3. Que V. M. soutient & autorise l'établissement d'une Compagnie, formée par les Habitans d'un Païs, qui ayant été ci devant sous vôtre domination, est spécialement compris dans la défense établie par rapport à tous les Sujets de la Couronne d'Espagne, (excepté les Espagnols :) ce qui est fort opposé au contenu des Traitez ; où il est déclaré que non seulement V. M. empêchera aux Nations étrangères de négocier aux Indes ; mais encore qu'Elle soutiendra L. H. P. dans tous leurs Droits & Privileges à cet égard.

4. Et que V. M. & L. H. P. étant obligées de s'entre-soutenir, pour empêcher les autres Nations de trafiquer aux Indes, il est très-visible qu'aucune des deux Parties Contractantes ne peut avoir le droit de changer ces Articles, ou de s'en départir, sans la connoissance & le consentement de l'autre Partie intéressée.

Toutes ces remarques, SIRE, forment présentement le fondement des justes plaintes de L. H. P. mes Maîtres, qui ne peuvent assez témoigner leur surprise, de ce que les Ministres de V. M. (sans avoir réfléchi d'une manière convenable aux oppositions palpables entre le Traité de Vienne & ceux de Munster & d'Utrecht) aient pû accorder des avantages si considérables aux Sujets des Païs-Bas Autrichiens, au grand préjudice de L. H. P. ; & même, s'il est permis de le dire, de V. M. & de vôtre peuple ; lequel dans un tems ou dans l'autre, en cas que cela continuë, se verra frustré par
cette

cette Compagnie, qui est presentement protegée d'une maniere si expresse, des avantages de son propre Commerce.

Sur quoi L. H. P. prient très-instanment V. M. par ma bouche, de vouloir ordonner que l'on fasse des reflexions très-serieuses sur la presente representation, & de la maniere la plus convenable à l'importance de l'affaire, en faisant attention jusqu'où cette contradiction aux Traitez de *Munster* & d'*Utrecht*, pourroit avec le tems donner lieu à de fâcheuses suites, & exciter de nouveaux troubles en *Europe*.

L. H. P. sont entierement convaincues du zèle & de la pieté de V. M. ; que son intention n'a point été de renverser les Droits & les Privileges de la Republique, qui sont fondez sur des Traitez si autentiques ; de sorte qu'ils ne peuvent attribuer qu'aux Ministres de V. M. les entreprises qui ont été faites au contraire par le Traité de *Vienne* ; mais en cas que V. M. n'ait pas la bonté d'employer à tems les remedes necessaires, cette Republique se trouvera frustrée de tous les avantages qu'elle a acquis, au dépens de tant de sang répandu pour le maintien de sa Navigation ; d'où l'on peut conclure facilement, SIRE, que le Commerce en general étant une partie de la baze & du fondement de l'Etat, L. H. P. ne peuvent jamais se départir en aucun point des Conventions & Traitez de *Munster* & d'*Utrecht*. Ainsi Elles se flattent que V. M. voudra bien rectifier les Articles du Traité de *Vienne* qui y sont contraires, & faire en sorte que la Compagnie d'*Ostende* ne navigue plus aux *Indes* de quelque maniere, & sous quelque prétexte que ce soit ; afin que L. H. P. mes Maîtres puissent contenter & rassurer les esprits allarmez de leurs Habitans, qui regardent ce Traité de

Vienne comme l'entier renversement de leurs Droits & Privileges.

J'espere donc, SIRS, & j'attens de la pieté de V. M., qu'après avoir fait examiner tous ces Articles, Elle voudra bien donner à mes Maîtres une réponse favorable, & conforme à l'intention & au but des Traitez conclus entre V. M. ou vos illustres Prédecesseurs, & cette Republique; laquelle a d'autant plus lieu de se flatter d'un heureux succès de sa demande, que V. M. même avant la conclusion de la Paix avec l'Empereur, avoit exigé que tous les Traitez de *Munster* & d'*Utrecht* seroient exécutez à la lettre, & conformément à ce que L. H. P. viennent de certifier, &c.

II. Si les Hollandois font retentir toute l'*Europe* de leurs plaintes contre le dernier Traité conclu à *Vienne*, par rapport au Commerce de la Compagnie d'*Ostende*, ainsi qu'on vient de le voir par le Memoire transcrit ci-dessus, la Cour Imperiale & l'*Empire* n'ont pas moins de sujet de se récrier contre celui d'*Hannover*, si préjudiciable aux Loix fondamentales dudit *Empire*. C'est de quoi on pourra être pleinement instruit par un Ecrit qui s'est répandu sous le titre de *Reflexions servans de representation contre le Traité d'Hannover conclu le 3. Septembre 1725.*, & envoyé au Baron de Kirchner Commissaire de l'Empereur à la Diette de *Ratisbonne*. En voici la traduction.

Reflexions pour une representation contre le Traité d'Hannover conclu le 3. Septembre 1725.

ART. I. **C**E Traité conclu avec une Puissance Etrangere, dans l'*Empire* même, par deux Electeurs & Princes qui en sont Membres,
ne

ne semble être fait que contre S. M. Imp., & en haïne de la dernière Paix dudit *Empire* avec l'*Espagne*.

2. Il est contraire tant par rapport à la forme, qu'à la matière, aux sermens féodaux, & aux devoirs des Membres de l'*Empire*, aussi bien qu'à l'Article VIII. de la Paix de *Westphalie*, & l'Article X. de la Capitulation Impériale, où il est dit en termes exprès : Pour ce qui regarde les Membres de l'*Empire* en general, le Droit de faire des Alliances entre eux & avec les Puissances Etrangères, pour leur bien & leur sûreté, leur demeurera, tant que des Alliances ne sont pas préjudiciables, ni à S. M. I. & à l'*Empire*, ni aux Paix tant Territoriales, que celles de *Münster* & d'*Osnabrugh*, & que d'ailleurs ces Alliances sont en tout conformes auxdites Paix, & au serment par lequel chacun de ses Membres tient à S. M. I. & à l'*Empire*.

3. Le Traité est encore par la même raison contraire aux *gaudeant possidentes* en particulier, puisque dans le second Article, il y a une garantie réciproque des Païs & Villes dont ils sont actuellement en possession, aussi-bien que de leurs Droits, Immunités, & avantages respectifs, d'où il s'ensuit que la voye de Justice, & l'administration d'icelle, qui par la Capitulation de l'Élection, & les Constitutions de l'*Empire*, est mise entre les mains de S. M. I., ne peut plus avoir lieu à l'égard de ces Contractans ; & que par conséquent tous ceux que les Rois d'*Angleterre* & de *Prusse*, en qualité d'Électeurs & Princes de l'*Empire*, ont injustement & par voye de fait dépossédés de leurs Dominations, de même que ceux qui sont encore en contestation avec ces Princes, ne peuvent plus avoir recours aux voyes de Droit ; en sorte que le cours & l'administration de la Justice dans l'*Em-*
pire

pire seroient entierement abolis à l'égard de ces deux Membres, & à eux seuls permis d'y agir envers & contre quiconque, même à l'égard de l'Empereur; selon leur bon plaisir.

4. C'est dans cette vûë que dans le troisième Article séparé du même Traité, on a déterminé le secours en Troupes ou en argent, que se doivent mutuellement fournir les Alliez, en cas que quelqu'un d'eux fût troublé dans la possession de ce qu'il a actuellement, sans faire mention de la justice ou de l'injustice de ces possessions.

5. Comme cet Article rompt & dissout entierement cette liaison, qui, suivant les Constitutions de l'Empire, doit être indissoluble entre S. M. I. comme Chef, & entre les Membres du même Empire, & déunit en même-tems ces Membres entr'eux; ainsi il est évident que de cette maniere les Rois d'Angleterre & de Prusse contreviennent manifestement à leurs devoirs & au serment qu'ils ont fait publiquement à Dieu, à S. M. Imp., & à l'Empire, lorsqu'en qualité d'Electeurs & Princes du même Empire, ils ont eu l'Investiture au pied du Trône Imperial.

6. D'ailleurs le second Article séparé porte expressément, *que si en haine de ce Traité, &c. du secours mutuel y promis, l'Empire venoit à déclarer la Guerre à la France, ni Brandebourg, ni Brunswick, ne fourniront en telle occurrence leurs contingens, ni à l'Empire, ni au Cercle; mais que conjointement avec la France, ils feront tout, jusqu'à ce que la Paix soit rétablie; Ce qui est tout autant que de renoncer à l'union avec l'Empire, & à la liaison & déference dûë à l'Empire & à S. M. Imp.*

7. Une séparation pareille du Corps de l'Empire, jointe à l'union conventuelle avec les ennemis

mis declarez dudit *Empire*, sont des contraventions manifestes à la Paix Territoriale, & aux Loix & Constitutions fondamentales de l'*Empire*, & dont les transgresseurs doivent encourir les peines y prescrites.

8. Dans le troisième Article du même Traité, on voit entr'autres les paroles suivantes: *Que si de la part de l'Empire on formoit les desseins mentionnez dans ce même Article, au préjudice des Rois de la Grande Bretagne & de Prusse, la France prendroit ouvertement parti jusqu'à ce que les troubles, torts & usurpations puissent être entièrement abolis & reparez.* Il s'ensuit: 1. Qu'à l'égard de ces Membres de l'*Empire*, contractans, le recours des autres Membres à S. M. I. & aux Tribunaux Suprêmes de l'*Empire*, ensemble la Jurisdiction & le pouvoir de rendre justice, n'auroient plus lieu; & que par consequent il n'y auroit plus pour eux à espérer, ni plus de ressource contre les oppressions desdits Princes. 2. Que la Paix Territoriale seroit sans aucune vigueur. 3. Qu'on pourroit impunément contrevenir à la Capitulation de l'Élection, qui défend expressément, même à S. M. I., de faire entrer des Troupes étrangères dans l'*Empire*. Et que 4. les susdits Contractans se pourroient toujours mettre de main forte en possession de leurs Droits effectifs ou prétendus, & s'y maintenir, au moyen des Troupes étrangères, contre l'Autorité de l'Empereur, contre leur Juge & Seigneur Suprême, & contre les autres Etats également Membres de l'*Empire* comme eux.

9. Par tout ce qu'on vient d'avancer, il paroît manifestement, qu'on vient de conclure dans les formes une Alliance offensive & défensive contre S. M. I. & l'*Empire*: Entreprise qui étant directement contraire au serment & aux devoirs d'un

Mein-

Membre de l'*Empire*, ne peut par conséquent qu'y causer des justes raisons d'en craindre des suites préjudiciables à leurs Etats & Sujets. A quoi, pour éviter des longueurs, il n'y a nul autre remède, que de s'opposer audit Traité, conjointement avec S. M. Imp., avec vigueur & en bon compatriote: Et loin de donner les mains aux vûes précipitées & dangereuses qui sont cachées sous ce Traité, embrasser promptement les voyes les plus sûres & les plus propres pour le maintien de la tranquillité publique dans l'*Empire* & dans la Chrétienté.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'*Amour*.

E N I G M E.

JE pourrois sans orgueil vanter mon origine,
 Puisqu'on ne voit rien au dessus,
 Et qu'en un sens elle est presque divine;
 Cependant on me hait: on fait encore plus:
 On ne m'attend point sans allarmes.
 Seule je cause un grand effroy;
 Mais quand ma mere est avec moi
 Elle m'attendrit par ses larmes;
 Et l'on me craint moins de moitié;
 Ce n'est pas que je sois sensible à la pitié.

IV. *Angleterre*. Deux Ouvriers bechans la terre dans le Comté de *Leycester*, y ont trouvé 60. Médailles d'argent, qui sont de l'épaisseur d'une pièce de dix sols, & que l'on a reconnu par les inscriptions être de Jules Cesar, Trajan & Vespasien, & huit ou dix autres Médailles de cuivre fabriquées à la Romaine, de la grandeur d'un demi écu, dont les inscriptions sont effacées.

Les Societez établies à *Londres* pour la réformation

tion des mœurs, ont publié tout récemment le trente-unième état du progrès qu'elles ont fait dans cette Ville & celle de *Westmunster*, par lequel il paroît que depuis le 1. Decembre 1724. jusqu'au 1. Decembre 1725. elles ont poursuivi en Justice 2506. personnes pour juremens, profanations, ivrogneries, jeu, &c. Le nombre total de ceux qui ont été poursuivis dans la seule Ville de *Londres* pendant les 34. années dernières étant de 91899.

V. *Portugal*. D. Bernard de Castel Branco, Abbé General des Bernatdins de ce Royaume, & Membre de l'Academie Royale de l'Histoire, étant décédé depuis quelque tems, D. Manuel de Toja-y-Silva, Clerc Regulier de la *Providence*, prononça au commencement de Mars son Oraison funèbre en présence de cette Academie; & la place du défunt fut remplie par Dom Francisco de Souza, Capitaine des Gardes *Allemandes* de S. M., qui a entrepris de continuer l'Histoire des Rois Dom *Pedro I.* & Dom *Ferdinand*.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. *Espagne*. Le crédit & la faveur du Duc de Ripérda premier Ministre, augmentent de plus en plus, & on ne peut rien ajouter aux marques de confiance que le Roi lui donne. S. M. vient de l'autoriser par un Decret, de présider dans tous les Conseils & Colleges de cette Monarchie, lorsqu'il le jugera à propos; & S. Exc. a fait sçavoir à tous les Ministres Etrangers qui font ici leur

leur résidence, que c'étoit à elle seule qu'ils devoient s'adresser désormais, pour conférer sur les affaires de leurs négociations. Depuis son avènement au Ministère il s'est fait une grande réforme dans le Bureau de la Trésorerie, dans la Secrétaire des Guerres; & celle de la Marine a été supprimée; mais le Secrétaire de ce dernier Conseil a été fait Conseiller de celui des *Indes*. On remarque que cette Cour ne fait aucune démarche que de concert avec celle de *Vienne*; qu'il regne entre elles une parfaite intelligence, & que le grand but qu'elles se proposent, est de concilier les choses de manière, que la tranquillité dont jouit actuellement l'*Europe*, ne soit point altérée. Mrs. Stanhope & Vander Meer, Ambassadeurs de la *Grande Bretagne* & des Etats Generaux des *Provinces-Unies*, viennent souvent au *Pardo*, pour communiquer à S. Exc. les dépêches qu'ils reçoivent de leurs Cours; de sorte que tout paroît se disposer à un accommodement, que l'on croit même n'être pas éloigné. On a fait depuis peu de grosses remises d'argent à la Cour de *Vienne*, & on doit y en faire encore incessamment de plus considérables. Le Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, est occupé à rendre aux Ministres Etrangers & aux Grands du Royaume les visites qu'il en a reçu; & S. Exc. fait travailler à de riches livrées, & à de magnifiques équipages pour son Entrée publique. La Reine avance heureusement dans sa grossesse. On a reçu ici par un Express dépêché de *Vienne* tous les Portraits de l'Auguste Famille Imperiale.

II. On s'est proposé d'augmenter les Troupes du Roi de 25000. hommes: les Patentes pour cette nouvelle levée sont déjà dressées à la Chancellerie; mais la Cour ne les fera, dit-on, expédier qu'après

qu'après qu'elle aura reçu la Reponse de l'Empereur à une Lettre que S. M. lui écrivit dernièrement. On a aussi publié un Decret conformément au projet que le Duc de Ripelda en avoit dressé, par lequel il est ordonné que plusieurs Regimens d'Infanterie seroient reformez, pour être incorporez dans ceux qui resteront sur pied ; que ces derniers seront augmentez jusqu'à 2000. hommes, & commandez chacun par un General ; & que les Colonels & autres Officiers des Regimens reformez, & qui ne seront pas remplacés, seront pourvus de Gouvernemens, & d'Emplois Militaires dans les Villes, chacun selon son rang. Dom Gaspar de Narbonna a été fait Intendant General de Marine, & Président de la *Maison de Contraband* à *Cadix*, avec un traitement annuel de 12000. pièces de huit, à la place de Mr. Patino qui va résider à *Bruxelles* en qualité de Ministre de S. M. Dom Joseph Amelio a été pourvu de la Charge d'Auditeur General de l'Armée de *Catalogne*, & Dom Michel Rosa de celle de Tresorier du Revenu du Tabac. On a reçu avis de *Lisbonne*, que le Roi de *Portugal* a nommé le Marquis d'Abrantes son Ambassadeur Extraordinaire en cette Cour, pour y venir faire la demande de l'*Infante* pour le Prince de *Brezil*.

III. Le 24. Fevrier fête de *St. Mathias*, le Roi accompagné du Prince des *Asturies* & des Infants, vint au Monastere de *St. Jérôme* du *Buen Retiro*, pour gagner les Indulgences. S. M. alla ensuite faire ses devotions à l'Eglise de *Nôtre Dame d'Arocha* ; & le soir Elle retourna au *Pardo*. Le Palais du Prince Pio est prêt pour recevoir le Prince Emanuel de *Portugal*, qui est attendu de jour à autre de la Cour de *Vienne* : le Roi se charge de former sa Maison, & de pourvoir à son entretien,

&

& on prépare à S. A. R. un Service de Vaisfelle d'argent de la valeur de 36000. pièces de huit, avec quantité d'habits de livrée pour les Pages & autres Domestiques. Les Efpèces d'or ayant été augmentées dans ce Royaume, comme on l'a pû voir dans le précédent Journal, S. M. a jugé neceffaire d'augmenter auffi celles d'argent; & il a paru à ce fujet deux Decrets, dont voici la fubftance. Le premier du 8. Fevrier porte, que *Pour réduire à un même titre, poids & figure toutes les Efpèces de ce Royaume, S. M. ordonne que le Peto ou Ecu de Plate, qui a été reçu jufqu'à préfent pour huit Reaux de Plate double, en vaudra préfentement neuf & demi; que les Petos & demi Pefos venans des Indes, auront le même cours, à l'exception néanmoins de ceux qui ont été nouvellement fabriquez, dont il s'en trouve quelques-uns qui ne font pas du poids & titre porté par les Ordonnances. Vent S. M. que toutes lefdites Efpèces foient reçues pendant trois mois fur le pied de leur nouvelle valeur, par tous les Treforiers, Receveurs, &c. des Deniers Royaux, qui feront tenus de les envoyer dans les Hôtels des Monnoyes, pour y être fondus & fabriqués de nouveau d'une même taille. Après ce terme, les demi-Reaux, les Reaux, les pièces de deux Reaux de Plate double, & toute la Monnoye qui a cours fous le nom de Plate neuve, fera hors de cours & de nulle valeur dans le Commerce. S. M. declare qu'Elle n'entend faire aucun changement à la Monnoye Provinciale d'argent qui a cours dans les Royaumes d'Aragon & de Valence, & dans la Principauté de Catalogne, laquelle continuera d'être reçue fur l'ancien pied. Elle ordonne que le Marc d'argent, tant en barres, lingots, que fabriqué en vaiffelle au titre de 11. deniers, foit augmenté à proportion des anciens Pefos des Indes; & que tous Contrats, Obligations,*

gations, Billets, Lettres de change, &c. d'une date antérieure à celle du premier Decret, soient payées en Espèces au prix qu'elles avoient avant la publication.

Par l'autre du 23. du même mois, S. M. ordonne que chaque Ecu d'or qui avoit cours ci-devant pour 16. Reaux de Plate double, soit reçu pour 18.; les Ecus d'argent de 8. Reaux, pour 9. & demi; les demis de fabrique d'Espagne à proportion; & l'or en pâte, lingots & en poudre, du titre de 22. Karats, sur le pied de l'augmentation ordonnée par le Decret du 14. Janvier.

IV. La Cour revint le 5. Mars du Pardo au Palais Royal à Madrid, où elle restera, dit-on, jusqu'après les couches de la Reine. Le Roi a rétabli le Tribunal de la grande Tresorerie avec les mêmes Droits & Privileges dont il jouissoit ci-devant; & S. M. a rempli diverses places de Judicature qui étoient vacantes. Les grands armemens que font les Anglois par Mer causent quelque inquiétude; mais on se flatte toujours ici que les négociations qui sont actuellement sur le tapis, rétabliront le calme, & dissiperont les ombrages que les Puissances opposées au Traité de Vienne pourroient avoir conçus. Le 10. il arriva ici un Exprés du Marquis de St. Philippe, Ambassadeur du Roi à la Haye, avec avis que les Etats de la Province d'Hollande avoient pris la resolution d'accéder au Traité d'Hannover; sur quoi le même Exprés fut renvoyé le 14. à ce Ministre avec de nouvelles instructions. Les Ambassadeurs d'Angleterre & de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies ayant représenté à la Cour qu'on avoit enlevé depuis peu à Alicante des Livres appartenans à des Marchands étrangers, sous prétexte qu'ils faudoient les Droits; & que cet enlèvement étoit une infra-

tion au 24^e. Article du Traité conclu avec la République; S. M. a envoyé ordre au Gouverneur de faire rendre incessamment ces effets, & de s'abstenir désormais de donner atteinte en aucune manière aux Traitez; ce qui marque assez la disposition de cette Cour à prévenir tout sujet de plainte. Le Duc de Ripperda vient encore d'être tout nouvellement pourvu de la Surintendance generale des Finances, & fait faire une exacte recherche de la conduite de tous les Administrateurs & Collecteurs des revenus publics. S. Exc. a aussi congédié beaucoup de Baillifs de la Cour, & en a réduit le nombre à cent.

V. *Cadix*. Trois Vaisseaux de Guerre Hollandois de l'Escadre de l'Amiral Sommelsdich, qui étoient dans la Baye de cette Ville, en sont sortis pour retourner croiser sur les Corsaires; & sont, à ce que l'on apprend, arrivés depuis peu dans le *Tage*. On reçoit la confirmation de la perte du Vaisseau Amiral de la Flotte qui partit l'année dernière pour *Vera-Cruz*, & qui fut brûlé par accident dans son passage le 22. Septembre dernier à dix lieues du Détroit de *Campeche*, avec les particularitez suivantes: Sçavoir: Qu'un Matelot ayant eu l'imprudence d'ouvrir une Barrique d'Eau-de-vie avec une chandelle allumée à la main, il tomba dans cette Eau-de-vie une étincelle, en sorte que le feu y prit avec tant de violence, qu'il fut impossible de l'éteindre; que par cet accident le Vaisseau fut entièrement consumé jusqu'à fleur d'eau; que de 800. personnes qui étoient à bord, il n'y en eut que 340. sauvés, parmi lesquelles se trouvent le Commandant, & trois autres Officiers; & que la cargaison de ce Vaisseau étoit d'une grande richesse, consistant en vifargent, en étoffes de soye & autres Marchandises précieuses. Les mêmes

Lettres

Lettres portent, que l'autre Vaisseau de Guerre avec toute la Flotte étoit heureusement arrivé le 7. du mois suivant; que le *Brandon* & l'*Onetta*, Vaisseaux Gardes-Côtes, avoient pris dans le cours de cette année 12. Navires Marchands *François* & *Hollandois*; qu'ils avoient conduit tout récemment à *Cartagene* un autre Bâtiment *François* de *St. Malo* nommé la *Susanne*, commandé par le Capitaine *Fontaine*, dont ils avoient brulé la cargaison; & qu'un autre Garde-Côte dans la Mer du *Sud* avoit aussi fait une fort riche prise, & étoit à la poursuite d'un autre.

VI. *Portugal. Lisbonne.* La Flotte de *Rio de Janeiro* consistant en 14. Vaisseaux pour *Rio*, & 3. autres pour la *Baye de tous les Saints*, mit à la voile le 7. Fevrier avec un vent favorable, sous le Convoi d'un Vaisseau de Guerre. Le Marquis d'*Abrantes* est sur son départ pour aller à la Cour de *Madrid*, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M., faire la demande de l'Infante d'*Espagne* pour le Prince de *Brezil*; & le Marquis de *Los-Balbazes* est attendu ici revêtu du même caractère de la part de S. M. Cath.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois denierr.

I. **R**ome. Il y eut le 18. Fevrier Examen d'E-vêques en presence du Pape, qui fit l'honneur au Pere *Burgos*, nommé à l'Evêché de *Caranée*, de l'examiner lui-même. Le 20. on tint Consistoire secret dans lequel on préconisa cette Eglise pour le même Evêque; & Mrs. *Ayrolti*,

l'Abbé Dante, & le Pere Corea furent declaréz Evêques *in partibus*. Les Cardinaux proposerent ensuite diverses Eglises, & il n'y eut aucune Promotion, comme on s'y attendoit. Le Cardinal Pereyra fit dans ce Consistoire un long Discours dans lequel il étala les merites de Mr. Bichi, & exposa les raisons que le Roi de Portugal son Maître avoit de demander un Chapeau pour ce Prélat; mais ce que S. Em. allegua ne parut point, dit-on, du goût du St. Pere ni du Sacré College. S. S. a fait sçavoir aux Evêques de *Parvie*, de *Luques* & de *Warmie*, qui prétendent être indépendans du St. Siège, qu'ils eussent à declarer incessamment les Eglises Metropolitaines dont ils vouloient dépendre, conformément à ce qui a été resolu dans le dernier Concile de *Latran*; & l'Abbé Paulucci Agent du Grand Duc de *Toscane*, a obtenu de S. S. que les Chevaliers de l'Ordre de *St. Erienne* seroient à l'avenir admis à l'Audience l'Epee au côté, comme les Chevaliers de *Malthe*. Comme les fonds commencent à manquer à la Chambre Apostolique, on a proposé divers expédiens pour trouver de l'argent, parmi lesquels on a choisi les suivans; sçavoir, de permettre de nouveaux Lotteries de *Genes*, pour lesquelles on offre 89000. écus par an; de mettre un Impôt d'un liard sur la livre de viande par tout l'Erat Ecclesiastique; & de réduire le nombre des *Monts de pieté*. On attend pour ce Printems la Reine d'*Espagne* Douairiere du feu Roi Charles II., & on prépare pour cette Princesse le Palais *Farnese*. Le 22. le Pape alla au Couvent de *Monte-Mario*, pour y passer en retraite le Carnaval; & S. S. est seulement servie de Mr. Genovesi, qui est un de ses Chapelains secrets.

II. Le 23. l'ouverture du Carnaval se fit en cette Ville.

Ville par un grand nombre de Masques qui parurent au Cours ; & quoique le tems fut fort pluvieux, on ne laissa pas de faire la courte ordinaire de Chevaux, dont le prix fut remporté par un de ceux du Connétable Colonna. L'Opera intitulé *Il Valdamira*, a été représenté sur le Theatre *Alberti* ; & la *Statira*, sur celui de *Capranica* ; & ces divertissemens ont continué jusqu'au Mardi gras, que la clôture s'en fit par un grand Bal qui se donna au Theatre public, où toute la Noblesse Romaine parut masquée. On ne voit encore aucune aparence d'accommodement entre la Princesse Sobieski, & le Chevalier de St. George son Epoux, quoique les Cardinaux Imperiali, Ottoboni, Barbarigho & Origho travaillent à leur reconciliation : cette Princesse ayant déclaré depuis peu, qu'il étoit inutile d'y penser, & qu'elle avoit résolu de passer le reste de ses jours en retraite. L'Abbé Peruchi Agent du Prince Sobieski, lui a rendu plusieurs visites dans le Couvent de *Sainte Cecile*, où il a eu de longs entretiens avec elle : & le bruit court qu'elle pourroit bien retourner en *Pologne* au Printems prochain : le Prince son Pere étant, dit-on, actuellement en chemin pour la venir chercher, & l'enmener sur ses Terres, en cas qu'elle persiste à ne pas vouloir retourner auprès du Prince son Epoux. Le 28. on fit l'exposition du Venerable dans l'Eglise des Saints *Laurent & Damas*, en présence de 11. Cardinaux qui assisterent à cette solennité, & qui furent ensuite très-splendidement regalez par le Cardinal Ottoboni Titulaire de cette Eglise. Les Jésuites ont fait la même chose dans leur Eglise, sur une magnifique machine, représentant le Prophète *Eli* caché dans les Bocages de *Mont-Oreb*, fuyant la persécution de *Jezebel*. Le Pape a déclaré l'Ar-

chevêque de *Brindes* Evêque assistant au Trône, & lui a cédé tous les revenus de ce Diocèse, dont la Nonciature de *Naples* jouïssoit depuis plusieurs années. Mr. Lana a été nommé Commissaire de la Chambre Apostolique: le Cardinal George Spinola a été déclaré dans le dernier Consistoire Camerlingue du Sacré College, à la place du feu Cardinal Tolomei; & Mr. Riviera en a été continué Secrétaire.

III. La Congregation établie sur l'affaire de la Constitution *Unigenitus*, continuë de tenir ses séances; non pas qu'il y ait rien à esperer en faveur des 12. Articles d'explication, dont il n'est absolument plus question, mais pour moderer seulement les termes de la dernière résolution envoyée au Cardinal de Noailles, & dresser un nouveau plan pour l'acceptation de cette Bulle; celui que cette Eminence avoit fait tenir dernièrement au Pape n'ayant point été approuvé ici. Le 6. Mars premier jour du Carême, le Pape tint Chapelle avec le Sacré College dans l'Eglise de *Ste. Sabine* des Dominicains, où il fit la distribution des Cendres; & après avoir dîné au Refectoire avec les Religieux, il se transporta à la *Minerve*, où il entendit les premières Vêpres de la Fête de St. Thomas d'Aquin. Le 8. S. S. retourna au *Vatican*, & assista le matin avec le Sacré College, au Sermon qu'on y fait tous les Vendredis du Carême. L'Abbé Scarlati reçut ce jour-là par un Exprès la nouvelle de la mort de l'Electeur de Baviere son Maître; & l'après-midi ce Ministre en fit part à S. S. Le Cardinal Albani Camerlingue sollicite ici de la part du Roi de *Pologne*, l'érection d'un Archevêché dans la Ville de *Dresde*; & le St. Pere ne paroît pas s'éloigner de cette proposition, à condition que Sa Maj. Polonoise s'engagera de donner

donner toute son attention à favoriser les intérêts de la Religion Catholique Romaine tant dans ses Etats d'*Allemagne*, que dans son Royaume de *Pologne*. Sa Sainteté a résolu de fonder une Ecole de Piété, sous la direction des Religieux de *Ste. Marie de Monte Celli*, pour l'instruction de la Jeunesse. On leve du monde dans l'Etat Ecclésiastique pour le service du Roi d'*Espagne*; & Mr. Corneco Ministre de cette Couronne, fait passer ces recrues en *Catalogne*. Le St. Pere a encore envoyé tout récemment une cedula de trois mille écus à la Princesse Sobieski, & lui a fait offrir un Carosse & une Garde, en cas qu'elle voulût aller voir les divertissemens du Carnaval; mais elle en a fait remercier S. S., & n'est pas sortie pendant tout ce tems là du Couvent où elle continue de faire sa résidence.

IV. On apprend que l'Empereur a envoyé des ordres très-précis au Viceroi de *Naples*, & au Conseil Collateral, de ne donner aucune Expédition pour les Benefices Ecclésiastiques dans ce Royaume, que les pourvûs n'aient préalablement obtenu le *Placet* de Sa Maj. Imp.; ce qui paroît intriguer un peu cette Cour. La promotion qui devoit se faire la seconde semaine de Carême, est différée jusqu'à la Pentecôte; & alors Mr. Bichi fera, dit-on, élevé au Cardinalat; le Roi de *Portugal* consentant à toutes les propositions qui lui sont faites de la part du St. Siège. On assure aussi que l'accordement de cette Cour avec celle de *Turin*, sera déclaré dans le même tems, par lequel le Roi de *Sardaigne* sera reconnu en cette qualité, avec le droit de nommer à la moitié des Benefices de ses Etats, l'autre moitié étant réservée au Pape, & celui de proposer un Cardinal comme les autres Couronnes. Le 10. il y eut de

de grandes rejoyssances au Palais du Chevalier de St. George, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince son Fils aîné. Le Cardinal de Polignac s'est renfermé, pour vaquer pendant le Carême aux Exercices de pieté; & Son Eminence avant sa retraite a rendu une longue visite à la Princesse Sobieski dans le Couvent de *Ste. Cecile*. Le 14. on tint en presence du Pape la Congregation de l'*Inquisition*, après quoi S. S. admit à son Audience les Generaux d'Ordre; & le 15. il y eut examen d'Evêques. Quoique la Chambre Apostolique soit actuellement endettée de plus de 250. mille écus, le St. Pere persiste, dit-on, toujours dans la resolution de faire après Pâques le voyage de *Benevento*. On assure aussi que Sa Sainteté n'ira plus loger dans le Palais du *Quirinal*, & qu'Elle a donné ordre d'en vendre tous les meubles. Le Prince & la Princesse de Monte Mileto sont arrivez de *Naples* en cette Ville, où ils viennent faire leur résidence; & comme ils sont parens du St. Pere, le Cardinal Coscia & plusieurs autres Prélatz allerent le jour de leur arrivée à leur rencontre, & les conduisirent au logement qui leur avoit été préparé. Le Cardinal Piazza est dangereusement malade d'une hydropisie dans son Evêché de *Faenza*.

V. Le Pape fit le 16. l'ordination des *Quatre-Tems*, composée de près de 140. personnes. Le 18. S. S. s'étant renduë dans l'Eglise de *St. Louis des François*, y fit la ceremonie de sacrer le Cardinal de Polignac, qui étoit sorti la veille de sa retraite, Archevêque d'*Auch*, le St. Pere étant assisté dans cette fonction des Cardinaux Ottoboni, Barberini, Gualthieri, Altieri, Orighi & Marini; & après la ceremonie S. S. donna un magnifique repas au *Vatican*. Le 19, il y eut Consistoire secret,

eret, mais sans aucune promotion de Cardinaux, qui est toujours remise à la Pentecôte; on y proposa seulement diverses Eglises, entr'autres l'Evêché de *Trente* pour le Comte de Volchesteyn, la Coadjutorerie de l'Evêché de *Forano* dans le Royaume de *Naples*, pour l'Archi-prêtre de *Benevent*; & le Cardinal Orighi passa de l'Ordre des Diacres à celui des Prêtres, avec le titre de *St. Eustache*: ensuite de quoi S. S. fit part au Sacré College du dessein qu'elle avoit formé d'aller à *Benevent* après Pâques. Leurs Em. y applaudirent d'abord, mais ayant fait reflexion que S. S. pourroit bien y rester, elles mirent, quoiqu'inautilement, tout en usage, pour la détourner de cette resolution. On a découvert que S. S., à l'occasion de ce voyage, a déjà fait expédier une Bulle, par laquelle Elle ordonne que sa mort arrivant, le Conclave se tiendra à *Rome* pour l'élection du nouveau Pape, & non dans le lieu de son décès, comme l'ordonnent les Bulles de ses Prédecesseurs. Le Pape désapprouve, dit-on, fort, la conduite du Chevalier de *St. George* envers la Princesse son Epouse; & la Chambre Apostolique a refusé de lui payer un quartier de sa pension. Cependant ce Prince vient d'honorer Milord *Ex*, Gouverneur de son Fils aîné, du titre de Duc d'*Inverness* en *Ecosse*; & Madame *Ex* son Epouse se fait voir tous les jours en Carosse par la Ville; mais ce qu'il y a ici de personnes de consideration évitent de les voir & de les rencontrer l'un & l'autre. Il se tient depuis quelque-tems de frequentes conférences secretes entre les Cardinaux *Cinsuegos*, *Belluga* & *Alberoni*; & on assure toujours que ce dernier sera déclaré Protecteur de la Couronne d'*Espagne*. Le Cardinal *Paulucci* est fort incommodé d'une playe qui s'est ouverte à une de ses jambes.

VI. *Naples.* On on publié ici le Decret du St. Siege, pour la Canonisation du Bienheureux *Jacques de la Marche*, de l'Ordre de St. François, dont le Corps se conserve entier dans l'Eglise des Franciscains de *Ste. Marie la Neuve*, où il est révéré comme un des Protecteurs de ce Royaume. Il tomba encore sur la fin de Fevrier une grande quantité de neiges; cependant les divertissemens du Carnaval n'en ont point été interrompus, & les Chars des differens Corps des Métiers s'étant promenez à l'ordinaire dans la grande ruë de *Tolède*, ont été abandonnez en pillage à la populace. Dom Joseph d'Angelis, Duc de St. Donato, a été choisi pour la troisième fois Elu du Peuple, à la place de Dom Salvatore de Maria, qui a été élevé par l'Empereur à la Charge de Président de la Chambre Royale. Le 5. Mars les plaisirs du Carnaval prirent fin. Le 6. jour des *Cendres* on commença à prêcher dans toutes les Eglises de cette Capitale, & le Cardinal Viceroi fit la distribution des Cendres à toute sa Cour. Mr. Businello Resident de la Republique de *Venise*, fait ses visites d'adieu, & va à *Milan* relever Mr. Zucato, qui vient ici le remplacer. Le bruit qui avoit couru de l'évasion d'un des Fils du Prince Ragotski pour passer en *Turquie*, se trouve détruit par les nouvelles de *Vienne*, qui portent que ce jeune Seigneur étoit allé à *Venise* participer aux plaisirs du *Carnaval*.

VII. *Genes.* Le 23. Fevrier on fit la ceremonie du Couronnement du nouveau Doge, & le 24. Sa Serenité traita très-splendidement à dîner toute la Noblesse dans le Palais Ducal au nombre de plus de 400. personnes. Le premier Mars il y eut de grandes réjouissances par toute la Ville au sujet de son intronisation; & Sa Serenité s'étant
rendue

renduë ce jour-là dans l'Eglise, y prêta le serment accoutumé, après quoi ayant été revêtuë du Mantau Ducal, le Sceptre en main, & la Couronne sur la tête, Elle reçut les complimens du Senat, du General des Armes, de la Noblesse & des Auditeurs. Le General Zumjungen est arrivé ici de *Palerme*, & prit le 14. la route de *Milan* & de *Vienne*, pour aller de là commander les Troupes Imperiales dans les *Pais Bas Autrichiens*; & le Baron de St. Remi est aussi passé par cette Ville venant de *Turin*, & allant en *Sardaigne* en qualité de Viceroi. Les Capitaines Anglois qui sont ici, se disposent à retourner dans leurs Ports, sur les bruits qui se répandent des grands armemens de Mer qui se font en *Angleterre*.

VIII. *Venise*. Les Mascarades ont été beaucoup plus brillantes & plus nombreuses cette année que les précédentes. Les fêtes & les spectacles publics se sont donnez à l'ordinaire; & le Mercredi 6. Mars le Carnaval finit par la clôture des Operas & des Comédies. On commença ce jour-là à vaquer aux exercices de devotion, & à prêcher dans toutes les Eglises de cette Ville. On a publié le Decret de la Congregation des *Rites* pour la Canonization du Bienheureux Jacques de *la Croix* de l'Ordre des Carmes déchauffez; & le 10. on chanta à cette occasion un *Te Deum* solennel dans l'Eglise de ces Religieux, auquel le Patriarche assista. Mr. Pierre Grimani a été choisi par le Senat Provediteur General de la Ville & Forteresse de *Palma*, à la place de Mr. Antoine Nani qui a fini son terme. Mr. Antoine Zenico a été élu General des Galeres; & le 14. Mr. Clement de la Roitiere, d'une des plus nobles & anciennes Familles de cet Etat, parut pour la premiere fois en Robe Patriecienne; sur quoi il reçut les complimens de toutes
les

les personnes de considération qui se trouverent en cette Ville. Il est arrivé de *Terre Ferme*, sous l'escorte d'une Compagnie de Cuirassiers, 100. hommes de recrues destinez pour le Levant, avec quelques autres Troupes qui sont au *Lido*. Les deux Princes de *Saxe-Gotha*, qui ont passé ici le Carnaval, sont partis pour aller à *Rome*, voir les Cere monies de la *Semaine Sainte*.

IX. *Florence*. Le Comte de Watzdorf Envoyé du Roi de *Pologne*, qui étoit allé faire un tour à *Venise* & en *Lombardie*, est revenu en cette Ville, où il a commencé à faire ses visites; & plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour sont au contraire partis pour aller passer le Carnaval à *Pise* & à *Livourne*. Le Grand Duc jouit à présent d'une assez bonne santé, & parut le 4. Mais pour la premiere fois en public accompagné de la Princesse Violente. On reçut ici le 10. la triste & fâcheuse nouvelle de la mort de l'Electeur de *Baviere*; & le 18. toute la Cour a dû prendre le deuil pour cette mort, dont la Grande Princesse sa Sœur est inconsolable. Le 16. on tint la Consulte criminelle en présence de S. A. R.; ce qui ne s'étoit pas fait depuis plus de 5. mois. Le Marquis Corsini est sur son départ pour *Rome*.

X. *Modene*. Le Prince Hereditaire se tient toujours à *Reggio*; & la Princesse son Epouse a eu depuis peu des indices certains de grossesse. Le second Prince de *Modene*, Frere de S. A. S., est sur son départ pour retourner à la Cour de *Vienne*. On prépare à *Plaisance* le grand Theatre pour donner le spectacle d'un magnifique *Opera* à la Reine Douairiere d'*Espagne*, Veuve du feu Roi Charles II., lorsque S. M. passera par cette Ville, pour se rendre à *Rome*, où elle est attendue après *Pâques*. S. A. S. a reçu avis de *Rome* par un Ex-
prés

prés, que le Tribunal de la *Rote* par un Decret favorable lui avoit adjugé la Succession du Prince Foresté située dans le *Ferrarois*, qui monte à plus de 200000. écus, & qui étoit en contestation avec le Prince de *Carignan*.

XI. *Milan*. Le Marquis Girardini est arrivé en cette Ville, pour complimenter au nom du Duc de *Modene*, le Comte de Daun, Gouverneur General du *Milanez*; & le Marquis Scotti, Envoyé du Duc de *Parme*, est retourné à sa Cour, après avoir eu son Audience de congé de S. Exc. On parle de fortifier la Ville de *Cremone*, & de démolir le vieux Château, & un Convent de Religieuses qui est contigu, pour construire une Citadelle. On fait nettoyer tous les anciens Portraits des Gouverneurs de cet Etat, & redorer leurs Cadres, pour les placer dans le grand Salon de la Cour.

XII. *Suisse. De différens endroits*. Le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de *France*, est parti de *Soleure incognito* pour la Cour, d'où il doit, dit-on, revenir incessamment avec de nouvelles instructions. Le différend entre le Magistrat de *Lucerne* & le Nonce du Pape est toujours au même état, & la Regence a député le Colonel Iderost pour aller complimenter l'Abbé de St. Blaise Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur, & l'informer de cette affaire. On assure comme une chose certaine que le renouvellement des Capitulats entre les *Lignes Grises* & le *Milanez*, fut renouvelé à *Coiré* le 23. Janvier dernier, & envoyé le lendemain à *Vienne* & à *Milan*; que ce renouvellement est conforme à la Convention de Philippe IV. Roi d'*Espagne*; & qu'en cas de Guerre en *Italie*, l'Empereur pourroit bien confier aux *Grisons* la garde du *Milanez*. La Regence de *Berne* a donné un Ar-

rêt au sujet des Eſpeces étrangères, pour faire valloir les Monnoyes de billon de ce Pays, qui étoient fort décriées. On a établi à *Geneve* une Manufacture d'écarlatte, qui fera, dir-on, auſſi belle que celle de *Veniſe*, & on y bâtit un Quay le long du *Rhone*, qui embellira beaucoup cette Ville, & ſera d'une très-grande utilité. Les François continuent de munit leurs Places en *Alſace*; & on parle toujours de former un Camp en ce Pays au Printems.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V***erſailles*. La Cour revint ici le 9. Mars à 6. heures du ſoir du Château de *Marly*. Le Roi étoit à cheval, & la Reine dans ſon Carroſſe, ſuivie d'un grand nombre de Seigneurs & Dames. Elle paſſa autour de la grande pièce d'eau, d'où S. M. vit pour la premiere fois joüir les eaux ordinaires & extraordinaires; & lorsqu'Elle fut arrivée au milieu de la Perſpective, Elle ſe leva & ſe tint debout dans ſon Carroſſe, admirant le magnifique point de vûë qui lui découvroit tout à la fois la Fontaine à la *Romaine*, la *Nappe d'eau*, les *Cascades*, le Jet d'eau du *Dragon*, & les Vafes bronzes d'où ſortent d'autres Jets d'eau: ce qui forme le plus bel objet que l'on puiſſe imaginer. Les eaux ordinaires qui ne commençoient à joüir qu'après *Paques*, commencerent ce jour-là, & continueront tous les jours pendant le ſejour que feront L. M. à *Verſailles*. Le 10. premier Dimanche du *Carême*, le Roi & la Reine entendirent la Meſſe qui fut chantée en Muſique dans la Chapelle

le du Château, & l'après-midi le Sermon prêché par le Pere Boyer Theatin. Après le Service la Reine alla se promener a pied dans le Parc, ou les eaux extraordinaires jouierent, & S. M. vit les Bosquets qu'Elle n'avoit pas encore vûs. Le Roi a accordé au Sr. de Bontems son premier Valet de Chambre, & Gouverneur des *Thuilleries*, la Charge d'Intendant & Contrôleur General des Bâtimens & Jardins de la Reine. Le Chevalier Dache achete avec l'agrément de S. M. la Lieutenance des Gensd'armes de la Garde, de Mr. de Montataire; & de Mr. Fieubet celle de Guidon des mêmes Gensd'armes, du Prince de Montbazon. Mr. le Duc fait faire des Apartemens nouveaux à *Chantilly* pour y loger la Cour plus commodément lorsqu'elle y viendra. Madame la Duchesse de Bourbon fait bâtir un Palais magnifique, auquel près de 300. Ouvriers travaillent actuellement.

II. La Reine ne donne encore aucun indice de grossesse, & en cas qu'il n'en paroisse pas dans peu, S. M. ira, dit-on, prendre les eaux de *Bourbon* sur les lieux. Le 12. le Roi donna une Audience particuliere au Bailly de Mesmes, Ambassadeur de *Malthe*, qui fut conduit par le Comte de Montconseil Introducteur des Ambassadeurs, nouvellement revêtu de cette Charge. Le 14. le Comte d'Albert, Ministre de l'Electeur de *Baviere*, s'étant rendu ici de *Paris* en long Manteau de deuil, notifia à Sa Majesté avec les formalitez accoutumées, la mort de ce Prince, qui étoit Grand Oncle du Roi; & le 16. la Cour prit à cette occasion un deuil de six semaines. Le 17. la Reine accompagnée de Madame la Duchesse d'Orleans, & de ses Dames, alla se promener dans le Parc; les eaux extraordinaires jouierent par tout où elle passa, & S. M. vit le reste des Bosquets qu'elle n'avoit

voit point vûs. Le Roi a accordé à Mr. de Vallier, Lieutenant General d'Artillerie, la direction generale des Ecoles, vacante par la mort de Mr. Camus Destouches. Le Prince de Chalais, Lieutenant General des Armées de S. M. Cath., retourne à *Madrid* avec Madame son Epouse; & l'Abbé de Mongon qui avoit été envoyé en *Espagne*, en est attendu dans peu. Il n'est plus question du rapel du Cardinal de Polignac de son Ambassade de *Rome*: le Marquis de Brancas, à ce que l'on prétend, n'ayant voulu accepter cette Commission qu'à deux conditions; la premiere qu'il seroit fait Duc; & l'autre que l'Evêque de *Conserans* son Frere seroit élevé au Cardinalat. Le nombre des Gardes & de la Maison du Roi Stanislas a été augmenté à *Chambor*. On parle de faire après Pâques une nombreuse Promotion d'Officiers Generaux.

III. Quoique le Lieutenant de Roi qui commande en *Roussillon* ait mandé à la Cour que les Troupes Espagnoles s'étoient presque toutes retirées de la Frontiere; & qu'on ne voyoit de la part de cette Couronne aucuns préparatifs de Guerre en *Catalogne*, on fait cependant en ce Royaume d'aussi grands armemens, que s'il étoit question de faire tête à toutes les Puissances de l'*Europe*. On délivre des Commissions & des Brevets à ceux qui ont déjà servi, pour faire de nouvelles levées: les ordres sont, dit-on, donnés pour mettre la Marine en état; & tout, à ce que l'on assure, est réglé pour les remotes, les vivres, les munitions, & le service de l'Artillerie. L'Ordonnance pour la levée de 60000. hommes de Milice, a été envoyée à tous les Intendans des Provinces, & on est actuellement occupé dans les Generalitez à la mettre sur pied; les hommes mariez & les garçons depuis l'âge de 16. ans jusqu'à 40. étans obligés de tirer

rer au fort. Elle sera partagée en cent Bataillons de 12. Compagnies chacun, & chaque Compagnie fera de 50. hommes; les Sergens auront deux sols par jour, les Soldats un sol, tant qu'ils resteront chez eux; & ils ne jouiront de la solde entiere, comme les autres Troupes réglées, que lorsqu'ils iront en Campagne, ou qu'ils serviront dans les Garnisons. On se propose, en cas de rupture, de former trois Corps d'Armée, l'un en *Alsace*, l'autre en *Flandres*, & le troisième sur les Frontieres d'*Espagne*, & d'avoir en même-tems une Flotte considerable en état de tenir la Mer. Tels sont les préparatifs que l'on fait pour la Guerre, tandis qu'on ne parle que de paix, & que tout le monde paroît en souhaiter la continuation. On tire même cette conséquence, & qui paroît juste, de tous les armemens qui se font en *Europe*, que plus ils seront considerables, & plus on sera en état de maintenir la tranquillité dont on jouit actuellement: aussi est ce le grand but qu'il semble que chaque Puissance se propose; toutes se tenant simplement sur la défensive, & aucune ne paroissant disposée à agir offensivement.

IV. Le Roi alla le 20. après la Prédication se divertir à la chasse de l'Oiseau. Le 20. troisième Dimanche du Carême, S. M. entendit la Messe chantée en Musique dans la Chapelle du Château; & le 25. Fête de la *Ste. Vierge*; la Reine assista à la Messe dans la même Chapelle, & y communia par les mains de l'Evêque de *Frejus* son Grand Aumônier. Le Baron de Planta, Envoyé Extraordinaire du Landgrave de *Hesse-Darmstadt*, eut le 26. sa premiere Audience publique du Roi & de la Reine, qu'il felicita sur leur Mariage au nom de S. A. S., après quoi il fut admis à l'Audience de Madame la Duchesse d'Orleans, & ensuite re-

conduit à *Paris* dans le Carosse du Roi, par Mr. de Monconseil, Introduceur des Ambassadeurs. Le soir les Comédiens François representèrent pour la premiere fois devant L. M. l'*Oedipe* de Mr. de la Mothe. Il est tombé deux Arches du Pont de pierre à *St. Cloud*; & les Etats de *Bretagne* sont chargez de cette réparation. S. M. a donné à l'Abbé d'Aubusson l'Abbaye de l'*Isle Chauvel*, Ordre des *Camaldules*, Diocese de *Luçon*; celle de la *Croix*, Ordre de *St. Benoît*, Diocese d'*Evreux*, à l'Abbé de Mathan; celle de *St. Hilaire de la Celle*, Ordre de *St. Augustin*, Diocese de *Poitiers*, à l'Abbé Peigné; & l'Abbé de Macheco de Premeaux, ancien Agent du Clergé, a été nommé à l'Evêché de *Conserans*. Le Comte de Broglio est parti pour retourner à son Ambassade de *Londres*, chargé de toutes les instructions & pleins-pouvoirs que le Roi de la *Grande Bretagne* a souhaités. Le Marquis de Pellevé a pris possession du Gouvernement du Château de *Meudon*, dont il avoit la survivance, vacant par la mort de Mr. Dumont; & S. M. a accordé une pension de 3000. livres au Neveu de feu Mr. le Camus Des-touches, Lieutenant General d'Artillerie, & à deux de ses Cousins une autre de 2000. livres chacun.

V. Ce qui a tant retardé la visite que la jeune Reine Doüairiere d'*Espagne* devoit rendre au Roi & à la Reine à *Versailles*, a été le ceremonial, qui enfin a été réglé, après bien des allées & des venues. Le 30. Mars toutes les difficultez se trouvant aplanies, cette Princesse partit de sa Résidence de *Vincennes*, & sans passer par *Paris*, vint coucher à *St. Cloud*. Son train étoit des plus leste, consistant en six Carosses, dont trois étoient attelés de huit Chevaux, & les trois autres de six Chevaux;

Chevaux; & S. M. avoit à sa suite tous les Seigneurs & Dames de sa Maison, six Pages, un grand nombre de Valets de pied, & tous les Gardes du Corps. Le 31. elle se rendit à *Versailles*, où le Roi accompagné de Mr. le Duc, du Comte de Clermont, & du Prince de Conti, la reçut au dessus du grand Escalier de Marbre; d'abord que S. M. fut à portée, le Roi lui donna la main droite, & la conduisit dans la Chambre du Lit, où L. M. s'affirent un moment dans deux Fauteuils; & peu après Elles se leverent pour passer dans l'Appartement de la Reine, qui attendoit cette Princesse dans sa Chambre. S. M. étoit vêtue de noir, à cause du deuil que porte la Cour pour la mort de l'Electeur de *Baviere*, & son habit brilloit de ses plus belles pierres. Après un entretien d'un quart d'heure, elles se separerent; & le Roi ayant reconduit la jeune Reine Douairiere d'*Espagne* dans le même endroit où il l'avoit reçue, cette Princesse retourna avec toute sa suite à *St. Cloud*. Les 24. Gardes du Corps de la jeune Reine Douairiere d'*Espagne* étoient rangez dans la Salle, à la droite de ceux du Roi: Cette Princesse en entrant & en sortant de la grande Cour du Château, y trouva sous les Armes les Gardes Françoises & Suisses, & les Cent Suisses de la Garde étoient aussi rangez en haye le long du grand Escalier. S. M. n'avoit dans son Carosse que sa Grande Maîtresse, qui étoit assise devant Elle, & Elle étoit dans un habit de veuve sans aucun bijoux. On croit que la Reine ira dans peu lui rendre sa visite au Château de *Vincennes*.

VI. Le Roi doit, dit-on, tenir au premier jour son Liét de Justice au Parlement. On conjecture que ce sera ou pour obliger les Appellans de la Constitution *Unigenitus*, d'accepter la Bulle pu-

rement & simplement, ou pour lever les difficultez qui se rencontrent dans la perception de la Taxe du cinquantième denier, à laquelle la plupart de la Noblesse & le Clergé du Royaume refusent de se soumettre, quoiqu'on les menace d'une exécution militaire. Le premier Avril le premier Président, les Gens du Roi, & des Députés du Parlement de *Paris* s'étans rendus ici, furent aussitôt admis à l'Audience de S. M. qui leur fit part de ses intentions à ce sujet; & Mr le Duc de Bourbon a aussi mandé à *Versailles* tous les Evêques qui sont restés à *Paris*, pour délibérer avec eux sur le don gratuit proposé au Clergé dans sa dernière Assemblée, & sur le cinquantième denier. L'ancien Evêque de *Frejus* a eu depuis peu un entretien de trois heures tête à tête avec le Roi, & ce Prélat conféra ensuite avec Mr. le Duc & le Cardinal de Rohan. Le 4. la Reine alla au Château de *Vincennes* avec une nombreuse suite & un magnifique train, rendre à la jeune Reine Doñaire d'*Espagne* la visite qu'elle en avoit reçu. S. M. passa près de la Porte *St. Honoré* & le long du Boulevard, faisant distribuer par tout beaucoup d'argent aux pauvres, & en allant & revenant Elle fut saluée d'une triple décharge du Canon de la *Greve* & de la *Bastille*. Mr. de Chavigni, qui a été Envoyé du Roi à *Genes*, est nommé pour aller à la Diette de *Ratisbonne* avec le même caractère. S. M. a nommé l'Abbé d'Anthelmi à l'Evêché de *Grasse* en *Provence*; l'Abbé de Goyon à l'Abbaye de la *Vieville*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Dal*; & l'Abbé Milon, nommé à l'Evêché de *Valence*, fut dernièrement sacré dans l'Eglise de la Maison Professe des Jésuites par l'Evêque Comte de *Châlons*, assisté de ceux de *Rennes* & du *Pui*. On doit former un Camp à *Compiègne*, qui sera composé des Trou-

pes de la Maison du Roi, de 6. Régimens d'Infanterie, & de 2. de Cavalerie, pour le plaisir de S. M. qui s'y rendra pour les passer en revûe & les faire exercer. Les Lettres que l'on reçoit d'*Espagne*, ne parlent que des dispositions où est cette Cour de conserver la Paix de l'*Europe*, & d'employer pour cela tous les moyens qu'elle pourra mettre en usage.

VII. *Paris*. On est à présent beaucoup plus ralenti à porter son argent aux Hôtels des Monnoyes, que lorsque les nouvelles Especes ont commencé à paroître; & on est étonné de ce que la nouveauté qui est un charme assez séduisant en ce País, ne fasse pas plus d'impression. On commence ici, à l'exemple des Etrangers, à s'attacher plutôt à la valeur de l'Espece qu'à l'évaluation, ce qui pourroit bien causer encore quelque changement: étant certain que les particuliers aisez ne trouvant à s'en défaire qu'à une perte trop sensible, & ne pouvant les passer dans les País étrangers pour profiter du bénéfice qui s'y trouve, à cause de l'exactitude & de la rigueur avec laquelle on exécute les ordres de la Cour à ce sujet, prendront le parti de les garder, & par là nuiront à la circulation si nécessaire pour entretenir le Commerce, & donner vigueur, non seulement aux affaires particulières, mais encore à celles qui intéressent l'Estat. Les fréquens vols & les desordres qui continuent de se commettre dans cette Ville, sont inexprimables, & augmentent de jour en jour; la vigilance des Magistrats, & la rigueur des Loix n'étant pas une digue assez forte pour les arrêter & les reprimer. On n'est pas plus tranquille dans les Provinces du Royaume; & les apparences d'une prochaine Guerre y répandent une alarme & une consternation generale. L'Hôtel des Monnoyes de *Lille* en *Flan-*

dres n'a pas été supprimé, comme nous l'avons dit mal-à-propos dans un de nos précédens Journaux. Les Etats de *Languedoc* assemblés à *Montpellier*, se séparèrent le 2. Mars, après avoir, dit-on, consenti à la levée du cinquantième denier, & accordé au Roi un don gratuit de 3. millions.

VIII. Les fabriques des glaces de cristal érigées à *Chaillot* vont être transportées à *Passy*, par de nouveaux Entrepreneurs qui en ont déjà acheté le terrain. Ce n'est pas l'Abbé *Margon* qui a été remis à la *Bastille*, comme nous le dîmes le mois dernier, mais bien l'Abbé *Margon*, qui étoit exilé à *Pezenas*, au sujet de l'affaire de Mr. le Blanc, Ministre de la Guerre, dans laquelle il est fort intrigué: étant de plus accusé d'être l'Auteur de la Vie de Mr. l'ancien Evêque de *Frejus*, dans laquelle ce Prélat est fort maltraité. Le 18. les Comédiens François donneront la première représentation de la Tragedie d'*Oedipe* de Mr. de la Mothe. La Princesse de *Conti* & quantité de Dames de la Cour y assisteront, & cette pièce fut fort applaudie. Les eaux de la *Seine* étant rentrées dans leur lit, il arrive ici de toutes parts des Bateaux chargés de Denrées & de Marchandises, ce qui les a fait considérablement diminuer de prix. Les Parlemens de *Bretagne*, d'*Aix en Provence*, & de quelques autres Provinces du Royaume, à l'imitation de celui de *Paris*, ont supprimé par des Arrêts la Lettre du Clergé au Roi, dont nous avons ci-devant fait mention. Le Prince *Emanuel* de *Portugal* est passé par *Lyon*, venant de la Cour de *Vienne*, & allant à celle de *Madrid*. Ce Prince s'est arrêté quelques jours à *Vienne en Dauphiné* chez le Prince d'*Auvergne*, Archevêque de cette Ville.

IX. Les ordres sont donnés pour payer les cinq derniers

derniers mois des pensions, les gages des Officiers, & ce qui est dû à la Marine; & on a fait de grosses remises à divers Maquignons qui se sont chargés de la remonte de la Cavalerie, & de l'emplette des Chevaux pour le service de l'Artillerie. Personne ne doute des grands armemens qui se font dans ce Royaume, puisqu'ils sont publics; cependant les nouvelles varient si fort au sujet de la Paix ou de la Guerre, qu'il y auroit de la temerité de vouloir se mêler de décider sur les bruits qui se répandent, & qui sont si peu vraisemblables, que ce seroit tomber dans le ridicule que de s'y attacher. Rien n'est plus envelopé que les négociations qui sont sur le tapis. On voit bien de grandes dispositions dans toutes les Cours à conserver la Paix; il semble même qu'elles se proposent toutes le même but; mais d'autre part l'*Europe* est dans un mouvement & dans une agitation qui ne peut que causer de vives alarmes. Le plus sûr est d'attendre l'événement, & de ne pas vouloir pénétrer dans des secrets que l'on cache avec tant de soin. A mesure que les choses se développeront, il sera tems d'en parler, & c'est le moyen de le faire avec certitude. Voilà quant à présent tout ce qui se peut dire de plus raisonnable sur cette matière. Le Regiment du Roi qui étoit en *Picardie*, est en marche pour se rendre à *Verdun* & à *Stenai*, où la Gendarmerie est déjà. Le 30. le Prince & la Princesse de Birkfeld arrivèrent en cette Ville, & allèrent descendre au Palais du Cardinal de Rohan. On croit que L. A. feront ici quelque séjour.

X. La Bulle du *Jubilé* universel de l'Année Sainte 1725. a été remise par le Nonce du Pape aux Agens du Clergé, qui en ont envoyé des copies à tous les Evêques du Royaume; & le Cardinal de Noailles l'ayant aussi reçue, doit la faire publier
le

le Dimanche des *Rameaux* ; mais l'ouverture de ce *Jubilé* n'est pas encore déterminée. On assure que le Mandement de l'Evêque de *Marseille*, dont nous fîmes mention le mois dernier, n'a pas été goûté à la Cour, & que le Cardinal de Bissi & l'Evêque de *Frejus* lui ont écrit que cette pièce étoit peu mesurée, & ne convenoit pas dans la conjoncture présente. Pour celui de l'Evêque de *Xaintes*, il est public, & fait grand bruit, particulièrement dans le Diocèse de *Paris*. Les Curieux le trouveront au commencement du Journal du mois prochain, où nous sommes obligés de le renvoyer : C'est un Ecrit sur lequel on n'a pas manqué de faire déjà bien des Commentaires, tant pour que contre ; & que ceux qui s'intéressent à ces matieres seront bien aises de voir. On ne paroît pas fort disposé à donner satisfaction au Clergé sur l'affaire du Cinquantième. On lui demande au contraire le don gratuit proposé à la dernière Assemblée ; & les Agens de ce Corps font, mais inutilement, tous leurs efforts pour avoir raison des Arrêts rendus en différens Parlemens contre la Lettre écrite au Roi, lors de la clôture de la dernière Assemblée. Le 20. le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, vint communiquer au Cardinal de Noailles les conclusions des Cardinaux commis à *Rome* pour l'examen des propositions que S. Em. y a faites, avec un Bref que le Roi avoit reçu du Pape, priant S. M. de s'entremettre pour disposer ce Prélat à l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, sans restriction : S. Em. reçut ce Ministre fort gracieusement, & après avoir fait elle-même la lecture dudit Bref, elle répondit, „ que cette affaire „ requeroit une mûre délibération de quelques „ jours, & qu'elle auroit ensuite l'honneur de „ communiquer au Roi sa dernière résolution. Le

22. on fit ici la Proceſſion ſolemnelle qui ſe fait tous les ans, en memoire de la ſoumiſſion de cette Ville au Roi *Henri IV.*, & le Parlement aſſiſta à cette Ceremonie, de même que les autres Cours Superieures. Les Ecrits ſur les matieres en conteſtation, ſe multiplient, & recommencent avec plus de vivacité que ci-devant; ce qui préſage de nouvelles broüilleries & de nouveaux troubles.

XI. Ceux qui nous fournifſent des Memoires, auxquelles nous ſommes ſouvent obligez de prendre confiance, ſe ſont trompez lorsqu'ils y ont inferé un prétendu Edit rendu au mois de Janvier, *qui permet aux Proteſtans d'Alſace le libre exercice de leur Religion dans cette Province.* Nous ſommes informé de très-bonne part que cet Edit n'a jamais exiſté, ſi ce n'eſt dans leur imagination; & mal-à-propos l'avons-nous annoncé dans nôtre Journal de Fevrier, page 131.

On a publié une Ordonnance du Roi du 25. Fevrier, *pour la levée de 60000. hommes de Milice dans toutes les Generalitez du Royaume.*

Un Arrêt du Conſeil du 16. Mars, qui regle les moyens de trouver les fonds neceſſaires pour payer la Milice, ordonnant, *que les ſommes auxquelles montent la ſolde & l'habillement deſdites Milices, enſemble les 6. deniers par livre d'icelles, à raiſon de 2. Deniers pour les taxations du Treſorier General de l'Extraordinaire des Guerres, & 4. deniers qui doivent être retenus ſur toutes les dépenſes de la Guerre, ſeront impoſées dans chaque Generalité ou Département, par les Srs. Intendants, au Marc la livre de la Taille dans les Pays taillables, & des autres levées dans les Pays d'Etat & conquis.*

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. On a permis ici cette année les Masques publics dans la Ville pendant les trois derniers jours du *Carnaval*. Le 28. Fevrier il y eut au Palais Imperial une grande Mascarade, à laquelle l'Empereur parut en habit *Allemand* à l'ancienne mode; & le 2. Mars après midi on representa sur le petit Théâtre de la Cour la Comédie *Italienne*. Le 3. L. M. assisterent à l'*Opera* qui fut représenté pour la dernière fois. Le 4. il y eut encore Comédie *Italienne*; & le 5. la clôture du *Carnaval* se fit par un grand Bal & un magnifique souper où toute la Cour parut en habits de différentes Nations. Cette Fête, qui s'appelle *Nationale*, étoit composée de 68. personnes, l'Empereur & l'Imperatrice à la tête representans l'*Hôte* & l'*Hôtesse*; les autres Masques étoient en habits *Allemands*, *Hongrois*, *Espagnols*, *François*, *Polonois*, *Morlaques*, *Venitiens*, *Moscovites*, *Grecs*, *Romains*, *Suisses*, *Turcs*, *Persans*, *Môres*, &c. Le 6. jour des *Cendres*, l'Empereur & l'Imperatrice assisterent à la Ceremonie ordinaire dans la grande Chapelle du Palais, où ils entendirent la Messe & la Prédication *Italienne*; le 7. L. M. commencerent à manger seules dans leur Chambre; & le 8. toute la Cour prit le deuil pour la mort de l'Electeur de *Baviere* qui y a été notifiée avec les formalitez requises. On a publié la Bulle du Jubilé de l'*Année Sainte*; & le 10. l'ouverture s'en fit par une Procession

Procession & une Messe solemnelle. Il est tombé des neiges ici en si grande abondance pendant cette semaine, que les Portes de la Ville ne purent être ouvertes pendant une matinée toute entiere, & on fut obligé d'employer près de 300. Ouvriers pour frayer les chemins dans les Ruës. Le Comte Wallis a reçu les ordres pour se rendre en *Sicile*, pour y remplacer le General Zumjungen qui va commander les Troupes Imperiales dans les *Pais-Bas Autrichiens*; & le Comte de Boneval est, dit-on, parti de *Brun* en *Moravie*, où il étoit prisonnier; on croit qu'il entrera au service du Roi d'*Espagne*, du consentement de l'Empereur. Le Baron de Riperda, Ministre d'*Espagne*, a délivré ici les grosses remises qu'il a reçues de *Madrid* par *Genes*, pour le compte de Sa Majesté Imperiale.

II. Il s'est tenu depuis peu chez le Prince Eugene de *Savoie* deux grands Conseils de Guerre, auxquels tous les Ministres & les Generaux de l'Empereur qui se trouvoient ici, ont assisté; & plusieurs Regimens qui ont leurs quartiers dans les Pais Hereditaires, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher. On a reçu un Courier avec des dépêches importantes du Comte de Freytach, Ministre de S. M. Imp. dans les Cours du *Nord*; & on attend avec impatience le retour de celui envoyé dernièrement à *Constantinople*, qui a, dit-on, porté des ordres au Resident Imperial, de notifier à la *Porte* l'Alliance entre cette Cour & celle de *Russie*, & de la faire expliquer sur les Conquêtes des *Russes* le long de la Mer *Caspienne*, pour sçavoir si l'intention de la *Porte* est de les en laisser jouir paisiblement, ou non. Le Comte de Staremberg, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour *Britannique*, n'attend que ses dernières instructions pour retour-

mer à *Londres*. Le Marquis de Fleury, Ambassadeur du Roi de *Pologne*, est arrivé ici; & le General Comte de Rabutin, a fait, à ce que l'on apprend, quelque séjour à *Varsovie* avant de se rendre à *Petersbourg*. On assure que les Ministres de l'Empereur ont fait entendre à tous ceux des Princes de l'Empire, que leurs Principaux ne peuvent accéder au Traité d'*Hannover*, sans violer les anciennes Constitutions; & on fait d'exactes recherches de l'Auteur d'un Ecrit publié en faveur dudit Traité, réfléchissant contre l'honneur de S. M. & de quelques-uns des principaux Ministres. Les Directeurs de la Compagnie d'*Ostende* ont fait sçavoir ici qu'ils avoient des avis certains que leurs Vaisseaux étoient en danger d'être insultez dans le trajet; cependant on n'a pas laissé de leur envoyer ordre de les faire partir, comme ils firent effectivement d'*Ostende* le mois de *Fevrier* dernier pour la *Chine* & *Bengale*.

III. L'Empereur a eu une legere indisposition, de laquelle S. M. est parfaitement bien rétablie. La Cour a envoyé des ordres dans tous les Pais Hereditaires d'y établir des Magazins, afin d'être en état de soutenir la Guerre contre ceux qui entreprendroient de troubler la Paix, & on devoit expédier des Commissions pour la levée de 20. nouveaux Regimens; mais dans une grande Conference qui se tint dernièrement chez S. A. S. le Prince Eugene de *Savoye*, & où les Officiers Generaux d'Infanterie furent mandez, il fut résolu de différer encore pour quelque tems cette augmentation. La Cour de *Madrid* a, dit-on, fait offrir sa Flotte à l'Empereur pour s'en servir conjointement avec celle qu'on équipe en *Portugal*, contre ceux qui voudroient troubler la Navigation de la Compagnie d'*Ostende*; & on va prendre des mesures justes pour empêcher à l'avenir toute correspondance

pondance entre la *Porte* & les Puissances Etrangères par les Terres de S. M. Le 17. le Marquis de Fleury, Ambassadeur de *Pologne*, eut sa premiere Audience de l'Empereur, à qui il presenta ses Lettres de créance; en assurant S. M. que le Roi son Maître, malgré les offres avantageuses qui lui étoient faites, ne se départiroit jamais de ses engagements avec Elle. Le Comte de Tarrouca, Ambassadeur du Roi de *Portugal*, n'avoit pas encore fait le 19. l'ouverture de sa Commission; & le 20. le Duc de Richelieu eut une longue Audience de l'Empereur. On croit à présent que S. Exc. ne quittera pas cette Cour si-tôt qu'on l'avoit crû, non plus que les Ministres de la *Grande Bretagne* & de *Prusse*; les affaires, depuis quelques jours, paroissent changer de face, & prendre un train plus favorable, & conforme aux dispositions de cette Cour, qui ne cherche qu'à entretenir & fomentier la bonne harmonie entre Elle, & les autres Puissances de *l'Europe*. Le Comte de Rabutin, qui s'est arrêté à *Varsovie* avant de se rendre à la Cour de *Russie*, a donné avis à S. M. que le Roi & la Republique de *Pologne* avoient fait une réponse des plus satisfaisante à toutes ses propositions.

IV. On travaille à dresser un magnifique Mausolée dans la principale Eglise des Augustins déchaussés, pour y celebrer les Obleques du défunt Electeur de *Baviere*. Le 19. l'Empereur & l'Imperatrice allerent en ceremonie celebrer la Fête de *Saint Joseph* dans l'Eglise de *Montferat*: le 20. L. M. visiterent les Eglises désignées pour gagner le *Jubilé*; & le même jour l'Imperatrice Douairiere Amelie fit la même chose à pied, accompagnée de toute sa Maison. On assure que le Comte de Tarrouca, Ministre de *Portugal*,

Portugal, a offert à l'Empereur la Médiation du Roi son Maître pour accommoder les differends qui subsistent: On sçait aussi certainement qu'on n'est pas dans l'inaction à la Cour de *Rome*, & qu'on s'y donne tous les mouvemens imaginables pour prévenir une rupture entre les Puissances Chrétiennes. Le 26. l'Empereur assista à un Conseil d'Etat, & il y eut fête à la Cour pour l'anniversaire de la Naissance de l'Archiduchesse *Marie-Magdelaine*, qui reçut à cette occasion les complimens de tous les Seigneurs & Dames. Le Roi d'*Espagne* fait solliciter l'Empereur de lui accorder ou le Prince Alexandre de *Wirtemberg*, ou le Comte Gui de *Staremborg* pour commander les Armées. Le Comte de *Staremborg* a reçu ses dernières instructions pour retourner à *Londres*; & le Comte de *Harrach*, qui est rétabli d'un mal de poitrine dont il a été fort incommodé, est sur son départ pour aller exécuter une Commission à la Cour de *Turin*.

V. Quoique le principal objet de cette Cour soit de maintenir & de conserver la Paix, on y fait cependant des préparatifs de Guerre à tout événement. On parle de former, en cas de rupture, un Camp d'Infanterie en *Silésie*, & un autre de Cavalerie sur les Frontieres de *Pologne*; & tous les Generaux ont ordre de se rendre ici. L'Alliance avec la *Russie* n'est pas tout-à-fait conclüe, mais on compte beaucoup sur les négociations du Comte de *Rabutin*, qui a reçu des ordres de presser son voyage de *Petersbourg*, & sur les dispositions favorables de la Czarine & de ses principaux Ministres. Les avis que l'on reçoit du Résident Imperial à *Constantinople*, sont, que suivant les aparances, les affaires de *Perse* donneront encore bien de l'occupation aux Turcs; cependant

pendant on n'est pas ici sans inquiétude de leurs intrigues & de leurs armemens; & on a envoyé de nouveaux ordres à ce Ministre de veiller exactement à tout ce qui se passera à la *Porte* par rapport au Traité d'*Hannover*; d'y insister sur l'envoy d'un Ministre à la Cour Imperiale, & sur l'éloignement du Prince Ragotski, conformément au dernier Traité conclu à *Passarowitz*. Les Gouverneurs des Places Frontieres de *Hongrie* & de *Transilvanie* sont aussi chargez d'observer de près les Habitans du Pais, dont quelques-uns sont suspects de correspondance secrète avec la *Porte*; & differens Regimens qui sont à portée se tiennent prêts à marcher au premier avertissement. La Cour ira le 13. Avril à *Luxembourg* pour y passer l'Été. L'Empereur a repondu en termes très-gracieux à la Lettre que le nouvel Electeur de *Baviere* lui avoit écrite, pour lui notifier la mort du Prince son Pere; & S. M. finit, dit-on, en l'exhortant d'être, à l'exemple de ses Ancêtres, toujours attaché à l'Auguste Maison d'*Autriche*. On assure comme une chose très certaine que ce Prince & l'Electeur de *Cologne* son Frere ont accédé depuis peu au Traité de *Vienne*. Le Duc de Richelieu, Ambassadeur de *France*, a loué encore pour six mois l'Hôtel qu'il occupe ici; & ce Ministre ayant reçu dernièrement un Exprés de sa Cour, se rendit aussi-tôt chez le Prince Eugene de *Savoye*, avec qui il eut un long entretien. Le Comte de Tarrouca ne prendra pas le caractère d'Ambassadeur du Roi de *Portugal*, mais S. Exc. entrera en négociation sur le pied de Plenipotentiaire de S. M. Portugaise, de même que le Marquis de Fleury de la part du Roi de *Pologne*. Le Comte Jean-Guillaume de Thaur & d'Aversperg a été nommé par l'Empereur Colonel du Regiment de Kirchbaum.

VI. *Baviere. Munich.* Le nouvel Electeur a pris possession des Etats qui lui sont échus per la mort de feu l'Electeur *Maximilien-Emanuel* son Pere, & parut le 3. Mars en public pour la premiere fois. Ce Prince, qui est dans la vingt-neuvième année de son âge, se nomme *Charles-Albert-Cajetan*, & est le quatrième de cette Maison revêtu de la Dignité Electorale, assurée à perpetuité aux descendans de *Maximilien* par le Traité de *Munster* conclu en 1648. Les changemens qui ont été faits à la Cour depuis l'aveneiment du nouvel Electeur, sont le Comte de *Terring-Seefeld*, Grand Chambellan du défunt Electeur, nommé Grand Maître de la Cour; le Comte de *Tierheim*, Grand Chambellan; le Comte *Maximilien* de *Futger*, Grand Maréchal; le Comte *Maximilien* de *Preising*, Grand Ecuyer à la place du Comte d'*Albert*; le Baron de *Freyberg*, Grand Fauconnier, avec le Titre de Conseiller du Conseil Privé; le Comte de *Spretti*, Grand Maître d'Hôtel; le Comte de *Senfheim*, Grand Maître de la Garderobe; & le Baron de *Dunertel*, Grand Chancelier. Les quatre nouveaux Ministres, & qui composeront dorénavant le Conseil des Conferences, sont, le Comte de *Thierheim* pour les affaires de Justice; le Comte de *Terring Tetenbach* pour les affaires étrangères, le Comte *Maximilien* de *Preising* pour les Finances, & le Baron de *Dunertel* pour les affaires du Pais. Le Comte de *Rechberg* est confirmé dans la Présidence du Conseil Privé des Guerres, & dans la Charge de Grand Veneur, le Baron de *Malknecht* est continué dans ses Emplois; le Baron de *Meyerhowen* a été déclaré Vice-Grand Ecuyer, & tous les autres Ministres & Officiers conservent leurs Charges. Le 11. on celebra avec beaucoup de pompe les Obseques du feu Electeur, & on comença

mença à dire des Messès dans toutes les Eglises pour le repos de l'ame de ce Prince. L'Electeur de *Cologne* fait état de partir au commencement d'Avril pour retourner dans sa Résidence, & S. A. S. E. s'arrêtera quelques jours à *Manheim*, à la Cour de l'Electeur Palatin, où elle est attendue.

VII. *Berlin*. Le Roi & la Reine sont à *Postdam*, où la Cour restera jusqu'à *Pâques*. Le Comte *Golofkin*, Envoyé de *Russie*, qui est arrivé ici depuis quelques jours, eut une Audience particulière du Roi avant son départ, auquel il remit une Lettre de la Czarine, & ce Ministre a aussi délivré à la Reine un present magnifique de cette Princesse, consistant en partie en riches fourures. On a fait un dénombrement exact de tous les jeunes hommes non mariez depuis l'âge de 20. ans jusqu'à 36.; & le nombre, suivant les états qui en ont été envoyés à la Cour, se trouve monter à 1400000. On a fait défilér vers la *Prusse* deux Regimens de Cavalerie, & six Bataillons; & après la revûe generale qui doit se faire incessamment à *Conixberg* & à *Berlin*, on formera, dit-on, des Camps en differens endroits. Le Prince d'Anhalt-Defflaw ne se démet point de sa Charge de Welt-Maréchal General, comme on l'avoit débité; & Mr. Brand, Envoyé de cette Cour à celle de *Vienne*, a reçu ordre d'y rester jusqu'au départ du Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*. Les levées se continuent avec chaleur, & avec succès dans toute l'étendue des Etats de S. M., & on se prépare à la Guerre, quoique tout paroisse se disposer à un prochain accommodement, non seulement avec la Cour Imperiale, mais même avec la *Pologne*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. **V** *Arjovie.* Les Fêtes qui se sont données ici pendant le *Carnaval* ont été de la dernière magnificence, & on ne se souvient pas en ce Pais d'y avoir jamais rien vû de plus éclatant & de mieux ordonné. Le 5. Mars la clôture s'en fit par une grande Mascarade, composée des personnes de la première qualité des deux sexes, & divisées en plusieurs Quadrilles. Elle commença sur les 5. heures du soir, par celle du Grand Chancelier qui étoit à la tête, accompagné de plusieurs Seigneurs & Dames, tous en habits magnifiques, & suivi d'un très-grand nombre de Carosses. Celle du Maréchal Comte de Flemming venoit ensuite. Il étoit assis dans un Char en forme de Vaisseau, accompagné de 24. Masques. 12. de chaque sexe, & la marche étoit fermée par la Quadrille de la Ville, aussi composée de 24. personnes, mais habillées d'une autre manière. Chaque Quadrille avoit sa Musique composée de toutes sortes d'instrumens. Tout ce Cortège étant arrivé au Château, le Roi & le Prince Royal se rendirent dans la Salle où étoient les Masques, & où on représenta la Comédie. Ensuite on passa dans une autre Salle, où on servit un souper à plus de 500. personnes, & il y avoit outre cela un grand nombre de masques dans d'autres Salles, où l'on porta des plats de la Table du Roi, & où l'on distribua quantité de rafraichissemens. Après le repas tous
les

les conviez passèrent dans la Salle des Senateurs , qui étoit extraordinairement ornée & illuminée , & la fête se termina par un grand Bal auquel le Roi & le Prince Royal assistèrent. On croit à présent que le Roi restera dans ce Royaume jusqu'après la Diette qui doit se tenir à *Grodno* ; mais dont l'ouverture n'est pas encore déterminée. On a réitéré les ordres de mettre l'Armée de la Couronne en état ; & on travaille à faire les fonds nécessaires pour son entretien.

II. Les plaisirs ayant pris fin à la Cour , la plupart des Senateurs sont partis pour retourner sur leurs terres ; & le Primat du Royaume est allé passer le Carême dans sa Seigneurie de *Lowitz*. On tient de nouvelles conférences pour délibérer sur la tenuë de la Diette generale ; & le Tribunal Royal continuë ses séances , sous la direction du Vice-Chancelier. Le Roi a disposé de la Charge de Grand General de l'Armée de la Couronne ; vacante par la mort toute recente du Comte Sinianowski , en faveur du Comte Pzewuski , ci-devant Sous-General de la même Armée , & Palatin de *Podolie* ; de la Starostie de *Leopold* , en faveur du Prince Lubomirski , Grand Maître des Cuisines. Le Palatin de *Kiovie* a été fait Sous-General : la Châtellenie de *Cracovie* a été donnée au Palatin de ce nom : le Palatinat de *Volhinie* , au Notaire de la Couronne ; & la Charge de General de l'Artillerie , au General Kunski Porte Epée de la Couronne , sur la démission du Palatin de *Podolie*. Le 15. l'Ambassadeur de *Russie* eut une longue conférence avec le Grand Chancelier. Le Comte de Rabutin Ministre de l'Empereur est parti pour continuer son voyage de *Petersbourg* ; & le nouveau Grand General est allé prendre possession de l'Armée à *Leopold* Capitale de la *Russie Polonoise*.

On croit s'apercevoir que les esprits commencent à se calmer dans ce Royaume : qu'on y cherche les moyens de prévenir une Guerre dont les Sujets paroissent fort allarmez, & d'entrer en accommodement avec les Rois d'*Angleterre* & de *Prusse*. Cependant les universaux pour mettre sur pied le *Ban*, sont imprimez, & on est occupé à les expédier. On a fait revenir les équipages du Prince Royal qui étoient partis pour *Dresde* ; ce qui fait croire que S. A. R. fera encore ici quelque séjour, & que la Diette generale se tiendra plutôt qu'on ne l'avoit crû. On parle d'une rupture avec la *Porte Ottomane*, comme d'une chose inévitable, & que les Turcs ont une Armée de 200. mille hommes prête à entrer en Campagne, pour agir contre les Princes Chrétiens, & particulièrement contre la *Russie*. Ces bruits peuvent être mal fondez ; mais le plus sûr est de se tenir sur ses gardes contre un voisin aussi redoutable, & sur la foi duquel il y a si peu à compter. Le Pape a offert au Roi la permission de lever le dixième du revenu du Clergé en *Pologne* & en *Lithuanie*, en cas de Guerre avec ses Puissances Protestantes.

III. *Suede. Stockholm*. Le 5. Mars le Comte de Freytach Ministre de l'Empereur arriva ici de *Copenhague* ; le lendemain il eut une Audience particuliere du Roi, auquel il délivra une Lettre de S. M. Imp., & S. Ex. est depuis entrée en conference avec les Ministres de S. M., sur le contenu de sa Commission. On continuë d'assurer que la resolution du Senat seroit de s'en tenir, s'il étoit possible, à une exacte neutralité, & de maintenir la tranquillité dans le *Nord*, ce qui fait présumer que cette Cour n'avoit pas encore accédé au Traité d'*Hannover*, comme nous le dîmes prématurément le mois dernier. Cependant on
presse

presse dans les Ports de ce Royaume l'équipement des Vaisseaux de Guerre, pour que la Flotte soit en état d'agir de bonne heure ; & cela, dit-on, en cas que la *Pologne* persiste dans le refus de donner satisfaction aux Puissances Protestantes, sur les infractions prétendues faites au Traité d'*Olivu*. Le 12. la Reine & la Duchesse de *Meklembourg* revinrent d'*Ulrichsdal* & de *Carelsberg* ; & le Roi a résolu de ne point aller à la chasse pendant tout le Carême. On a découvert aux environs d'*Orebroë* une Mine de Cuivre & de Fer, dont on se promet de tirer de grands avantages.

IV. On apprend par les dernières nouvelles que l'on reçoit, que le 24. Mr. Hopken Secrétaire d'Etat délivra au Comte de Freytach la déclaration suivante, contenant en substance.

„ Qu'il n'ignoroit pas à combien de calamitez
 „ le Royaume de *Suede* avoit été exposé pendant
 „ plusieurs années, en sorte qu'il en falloit plu-
 „ sieurs autres encore pour le rétablir en son pre-
 „ mier état : que pour cet effet l'intérêt general
 „ du Royaume demandoit que le repos & la ba-
 „ lance fussent particulièrement maintenus dans
 „ le *Nord*, comme dans le reste de l'*Europe* ; &
 „ que comme le Traité d'*Hannover* entre les
 „ Couronnes de *France*, de la *Grande-Bretagne* &
 „ de *Prusse* n'avoit pour fondement que de pro-
 „ curer cette fin, le Roi & le Senat de *Suede*
 „ avoient jugé à propos d'y accéder, sans néan-
 „ moins y rien stipuler au préjudice de S. M. I.
 „ & de l'*Empire* : que les différends de Religion
 „ en *Pologne* n'étant que trop connus ; & les Grands
 „ de ce Royaume ne cherchans qu'à éluder par
 „ des longueurs les demandes des Ministres Pro-
 „ testans, S. M. Imp. étoit suppliée, même pour
 „ son propre intérêt, de disposer les choses de
 „ „ manière

„ maniere que tous ces differends puissent être
„ terminez.

Cette declaration, supposée veritable, ne laisse plus aucun lieu de douter de l'accession de cette Couronne au Traité d'*Hannover* ; & le 25. le Comte de Freytach l'envoya , dit on , à la Cour de *Vienne* par un Exprés.

V. *Dannemarc*. La nouvelle Compagnie d'Assurance a choisi quatre Directeurs. On se flatte de tirer de grands avantages de cet établissement, & elle n'attend que l'expédition de l'Octroi de S. M. pour commencer à assurer les Vaisseaux de quantité de négocians, qui se sont déjà presentez. La Cour est toujours à *Frederixbourg* ; & le Roi a, dit-on, resolu de mettre en mer l'Été prochain toute sa Flotte, consistant en douze Vaisseaux de Ligne & douze Fregates, outre les Galeres & les Prames. Le 18. on commença à faire exercer les Matelots devant les Commissaires de l'Amirauté, & ceux qui furent trouvez n'avoir pas les qualitez requises, furent cassez & remplacés par d'autres. Il y a eu une grande promotion de Colonels & de Capitaines ; & S. M., à ce que l'on assure, a fait declarer à la Cour de *Suede*, qu'elle ne devoit prendre aucun ombrage de ses armemens, qui n'étoient destinez qu'à la défense de ses propres Etats, en cas de besoin. Le 24. la Cour prit un deuil de 4. semaines, pour la mort de l'Electeur de *Baviere*. On équipe 5. Fregates pour aller croiser dans le *Sund*, à la hauteur de *Liflande*, de *Groenlande* & de *Petersbourg*, & on travaille avec une diligence incroyable à mettre la Flotte en état.

VI. *Petersbourg*. Le Traité qui est en négociation entre cette Cour & celle de *Vienne*, a été communiqué au Senat ; mais on n'en peut rien
dire

dire de certain , qu'après l'arrivée du Comte de Rabutin Ministre de l'Empereur , qui est attendu pour consommer cette importante affaire. Mr. de Campredon Envoyé de *France* a reçu ordre de rester encore ici ; & le Comte de Cederhielm Ambassadeur de *Suede* , ayant exécuté les Commissions dont il étoit chargé , est sur son départ pour retourner à *Stockholm*. Il est parti plusieurs Generaux & Commissaires , pour aller établir des Magazins en *Courlande*. On leve actuellement six nouveaux Regimens d'Infanterie & douze de Cavalerie , & la revûë generale des Troupes est fixée au premier Mai. On attend dans le voisinage de *Petersbourg* 23. mille hommes , pour y former un Camp , auxquels se joindront 15. mille hommes qui composent la Garnison de cette Ville & de *Cronstot* ; & les ordres sont donnez par l'Amirauté de presser l'équipement de la Flotte. Le Prince Volodomir Galitzin va commander les Troupes sur les Frontieres de *Perse*. Le jeune Comte Gallowin nommé à l'Ambassade de *Vienne* , n'est pas encore parti pour cette Cour , comme nous l'avions dit ; & on croit que le Prince Dolgorucki qui est à *Varsovie* , pourroit bien s'y rendre après l'arrivée du Comte de Rabutin à *Petersbourg*. L'Amiral Kreutz , un des plus experimentez Officier de Marine , est dangereusement malade ; & le Comte Bruce s'est retiré du service à cause de ses infirmités. On a fait partir plusieurs Regimens pour *Astracan* , d'où l'Infanterie sera transportée par eau à *Derbent* , & la Cavalerie s'y rendra par terre. On fait état de former cet Eté une Armée de 80000. hommes en ce Pays , & de tout tenter pour conserver les conquêtes qu'on a faites le long de la Mer *Caspienne*. On examine de près les démarches & les mouvemens des Turcs ; & c'est
du

du côté de la *Porte* que cette Cour paroît porter sa principale attention.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On doit juger par les grands armemens qui se font actuellement dans ce Royaume, & par ceux que l'on se propose d'y faire encore, que le Roi a obtenu de son Parlement tous les secours nécessaires pour subvenir à des dépenses si extraordinaires: c'est ce qui a fait la matière des délibérations depuis l'ouverture de cette Assemblée. Le nombre des Troupes de terre & de mer a été augmenté selon les besoins & le desir de S. M.: Les Subsidies pour l'entretien de ces mêmes Troupes & de la Flotte, ont été accordés; & quoique les résolutions aient souvent été traversées, on a toujours remarqué dans toutes les séances, que le parti de la Cour l'a emporté. Telle est la disposition présente des affaires de ce Royaume: un plus grand détail nous meneroit trop loin, & le peu que nous en disons peut suffire pour en donner une idée juste. Le 7. Mars le Roi s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs avec les cérémonies ordinaires, & S. M. y ayant mandé les Communes, donna son consentement Royal à l'Acte pour lever la Taxe sur les Terres: à celui pour lever un million de livres sterlings, par voye de Lotterie; & à celui pour punir les mutins & les déserteurs. Ce jour-là Mr. Robert

bert Walpole representa aux Communes, que le bruit qui s'étoit repandu d'une prochaine augmentation du prix des Guinées, étoit sans fondement, & que le Gouvernement n'y avoit jamais pensé : ainsi ce que nous en dîmes le mois dernier, se trouve par là détruit. Le 9. la Chambre remit l'appel des Membres au 20., & s'étant tourné ensuite en grand Comité, elle résolut de continuer l'imposition sur le *Malt*, le *Mum*, le *Cidre* &c. pour le service de l'année 1726. Jusqu'au 15. il ne se passa rien de considérable, & ce jour-là les Chambres s'ajournerent au 18., que le Comte de Chesterfield prit séance & prêta le Serment à la Chambre des Pairs. Le 20. les Communes ordonnèrent qu'on remettroit devant elles un compte du produit annuel de l'Excise hereditaire & un autre du produit du Bureau de la Poste depuis la *St. Michel* 1716. jusqu'à pareil jour 1724. Le 22. elles demanderent le Compte du Tabac en poudre apporté dans ce Royaume, & qui en a été transporté pendant cinq ans jusqu'à Noël 1724.; & un compte de l'entrée & sortie des Chapeaux de paille pendant le même tems. Jusqu'au 4. Avril les Chambres n'ont été occupées qu'à des affaires particulieres, & à faire lecture des differentes Requêtes qui leur avoient été présentées. Ce jour-là le Chancelier de l'Echiquier fit sçavoir à la Chambre des Communes qu'il avoit ordre du Roi de leur présenter un Message, qui fut en même-tems delivré à l'Orateur. En voici la traduction.

GEORGE ROY,

SA Majesté n'ayant rien plus à cœur, que d'asseurer à ses Sujets la pleine & entiere jouissance de leur Commerce & Navigation en la meilleure maniere, pour prevenir & frustrer tous les desseins,
qui

qui ont été formés en particulier, contre l'intérêt de cette Nation & contre la Paix generale de l'Europe, a trouvé qu'il étoit nécessaire, non seulement d'augmenter les Forces de Mer, mais aussi de concourir telles autres mesures qui conduisent à ces fins desirables; Et comme ces Services requierent plusieurs Dépenses extraordinaires, Sa Majesté espere que son Parlement l'autorisera pour augmenter le nombre des Matelots déjà accordé pour le Service de cette année, & pour entrer & faire bons tels Engagemens, que les circonstances & exigences des affaires le requerront.

La Chambre prit le 5. ce Message en consideration, sur lequel il s'éleva de grands débats qui durerent jusqu'au soir fort tard; mais l'affirmative l'ayant emporté de 270. voix contre 89., il fut résolu de présenter au Roi une très-humble Adresse, „pour autoriser S. M. de faire une addition „ au nombre des Troupes de Mer qui lui ont „ déjà été accordées, & de prendre telles autres „ mesures que S. M. jugera convenables pour la „ sûreté du Commerce, & pour la conservation „ de la Paix de l'Europe; assurant de plus S. M. „ que la Chambre pourvoira efficacement à tel- „ les dépenses & engagemens, faits pour obtenir „ ces grandes & desirables fins.

Cette Adresse a dû être présentée le 6. au Roi par toute la Chambre en corps.

II. On celebra le 12. Mars l'anniversaire de la Naissance de la Princesse de Galles, qui entra dans sa quarante-quatrième année. La Cour fut fort nombreuse & fort brillante au Palais de *Leycester*; & le soir la loyale Société de Galles fit tirer quantité de fusées devant la *Bourse*. On pressa l'équipement de la Flotte à *Chatam*, à *Portsmouth*

& à *Plymouth*, & on a déjà remis les fonds nécessaires au Bureau de la Marine, pour être employez à l'achat des provisions pour l'avitaillement des Vaisseaux. Le projet de la Cour est toujours dit-on, de la diviser en trois Escadres, la première de 21. Vaisseaux de Guerre & de deux Brulots, pour la Mer *Baltique*, commandée par le Vice-Amiral *Wager*, & le Contr'Amiral *Walton*; la seconde pour les *Indes Occidentales*, de 12. Vaisseaux de Guerre & quelques Fregates, commandée par l'Amiral *Hozier*, & la troisième pour la Méditerranée, & assurer le Commerce au *Levant*, commandée par le Chevalier *Jennings*. Les Ordres sont donnez pour mettre en commission 12. autres Vaisseaux de Guerre, afin de remplacer ceux qu'on a pris des Gardes-Côtes; & on fera un Détachement de dix hommes par Compagnie pour embarquer sur ladite Flotte, à la place des Régimens de Marine qui ont été ci-devant cassez. On prepare plusieurs Galiottes à Bombes à *Derptfort*, & en d'autres Chantiers pour le service de S. M., & on continuë d'enrôler à force des Matelots pour en augmenter le nombre jusqu'à 16. mille. La Charge de Garde du Sceau Privé étant vacante par la mort toute recente du Duc de *Kings-ton*, le Roi l'a conférée au Lord *Trevor*, qui a eu l'honneur d'en remercier S. M.; & le 31. la Cour prit un deuil de 15. jours pour la mort de l'Electeur de *Baviere*. Les 24. Vaisseaux de la Compagnie du *Sud*, destinez pour la pêche de la Baleine en *Groenlande*, seront prêts à mettre en mer vers le milieu du mois d'Avril.

III. *Hollande. La Haye.* Le Comte de *Koningseck* Ministre de l'Empereur, & le Marquis de *St. Philippe* Ambassadeur d'*Espagne*, ont souvent été en conference depuis leur arrivée avec les Seigneurs
de

de la Regence. Le 8. Mars ce dernier Ministre presenta un Memoire aux Seigneurs Etats Generaux , dans lequel il exposa le sujet de sa Commission ; & le 18. L. H. P. lui firent délivrer la reponse audit Memoire, que S. Exc. envoya aussitôt à sa Cour. Le Prince de Kurakin Ambassadeur de Russie , est retourné par *Amsterdam* à *Petersbourg*; & le Dérachement des Gardes qui étoit allé du côté de *Woerden*, revint ici le 21. Les eaux qui avoient inondé differens quartiers, s'écoulent actuellement par 24. Ecluses, & on espere que les terres seront dans peu découvertes.

Le premier Avril le Marquis de St. Philippe s'étant rendu chez le Baron de Winbergen , qui présidoit pour lors à l'Assemblée de L. H. P. pour la Province de *Guedres*, lui remit un second Memoire. On trouvera ci-après ces Memoires avec la premiere reponse dont nous avons fait mention ci-dessus, de même que la reponse faite à un autre Ecrit aussi présenté à L. H. P. par le Comte de Koningseck Ministre de l'Empereur. Ces pieces sont originales, & c'est par elles qu'on peut sainement juger de l'état present des affaires. Nous laissons aux Nouvellistes la satisfaction d'entendre là-dessus leurs reflexions politiques.

Le 3. Mr. Gansénot notifia aux Seigneurs Etats Generaux la mort de l'Electeur de *Baviere* son Maitre, & délivra les nouvelles Lettres de créance qu'il avoit reçues de sa Cour. Le 10. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent suivant les dernieres Lettres de convocation qui leur avoient été expédiées.

IV. Ce qui s'est passé depuis l'arrivée du Marquis de St. Philippe Ambassadeur d'Espagne, fait connoître d'une maniere à n'en plus douter, les dispositions de cette Cour & de celle de *Madrid*,
par

par rapport à la situation présente des affaires de l'*Europe*. Le principal but des negociations & des Instructions de ce Ministre, étant de tranquiliser les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies sur l'établissement de la Compagnie d'*Ostende*, & sur les avantages qui lui sont accordés par Sa Majesté Catholique par le dernier Traité de *Vienne*, Son Excellence depuis son arrivée a présenté à ce sujet les differens Memoires dont nous avons fait mention ci-dessus & dont voici la teneur. On trouvera les reponses de L. H. P. à la suite, & ce qui n'entrera pas dans ce Journal, sera placé dans le suivant, ces pieces étant trop étendues pour trouver place ici tout en une fois.

Memoire présenté à L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies le 7. Mars, par le Marquis de St. Philippe, Ambassadeur du Roi d'Espagne.

„ **L**E Souffigné Marquis de St. Philippe, Am-
„ bassadeur de S. M. Catholique, s'étoit ré-
„ servé toutes les Représentations qu'il avoit à fai-
„ re à vos Seigneuries, jusqu'à ce qu'elles eussent
„ répondu à la Lettre du Roi son Maître présen-
„ tée le 6. Fevrier par le Secretaire d'Oliver, char-
„ gé des affaires d'*Espagne*; mais de nouveaux
„ ordres de S. M. en date du 11. dudit mois de
„ Fevrier, l'obligent à exposer à V. S., & à leur
„ repeter la sincerité des intentions Royales de S.
„ M., & de son zèle pour la conservation du re-
„ pos public de l'*Europe*, unique point de vûë du
„ Roi son Maître, recherché avec le dernier em-
„ pressement, afin de soulager les peuples accablés
„ par la longue & sanglante Guerre qui précéda la
„ Paix d'*Utrecht*.

„ Cette Paix même à laquelle la benignité du
„ Roi

„ Roi a sacrifié plusieurs de ses intérêts , ne pouvoit
 „ pas encore assurer la tranquillité publique , pen-
 „ dant que le fondement de la Guerre subsistoit ;
 „ c'est-à-dire , les prétentions opposées du Roi mon
 „ Maître & de S. M. Imperiale ; prétentions , qui
 „ entraînerent les malheurs & la ruine inévitable
 „ d'une grande partie de l'*Europe*. En effet la
 „ Guerre se ralluma , puisque les principaux Sou-
 „ verains qui l'entreprirent , conservoient leurs rai-
 „ sons , livrées à la décision des Armes , jusqu'à
 „ ce que les Princes Auteurs de la *Quadruple-Al-*
 „ *liance* disposerent S. M. à y accéder , donnant
 „ les mains à un Traité formé à *Londres* & à *Pa-*
 „ *ris* , par l'empressement de L. M. Très-Chré-
 „ tienne & Britannique , à vouloir concilier les
 „ Droits opposez aux Maisons d'*Autriche* & d'*Es-*
 „ *pagne*.

„ Ces expédiens , quoique très-efficaces , ne suf-
 „ firent pourtant pas , & S. M. I. ne refusa point
 „ d'avoir pour Médiateur au Congrès de *Cambrai* ,
 „ un Prince de la Maison de *Bourbon* , avec laquelle
 „ il étoit actuellement en Guerre , ni S. M. Cath.
 „ refusa la Médiation du Roi de la *Grande Breta-*
 „ *gne* , Allié déclaré de l'Empereur , & qui avoit
 „ favorisé par ses Armes l'introduction des Trou-
 „ pes Autrichiennes en *Sicile*. La Souveraine Dro-
 „ iture des Princes qui se disputent leurs Droits
 „ avec tant de Heroïsme , ne sauroit souffrir le
 „ moindre doute , qu'ils perdent l'indifference , &
 „ l'impartialité la plus dégagée , lorsqu'il s'agit de
 „ Médiation , encore que ce soit même contre
 „ leurs propres Maisons , sans que l'Amitié réci-
 „ proque soit un obstacle pour devenir Médiateur ,
 „ qualité qu'aucun Souverain ne peut prendre , ne
 „ fût qu'on ait en lui une confiance mutuelle.
 „ C'est sur ces principes que le Roi mon Maître
 „ s'est

„ s'est offert , & s'offre derechef d'interposer sa
„ Médiation entre S. M. I. & Mrs. les Etats Gene-
„ raux , pour accommoder leurs diferends.

„ Pour parvenir à un but si salutaire, le Roi
„ revêtit le Souffigné du caractere de son Amba-
„ sadeur auprès de V. S. ; mais prévoyant que sa
„ santé affoiblie, la rigueur de la saison, & les
„ chemins impraticables retarderoient son arrivée
„ en cette Cour, S. M. pour gagner du tems, or-
„ donna à son Secretaire susdit, d'offrir à V. S. sa
„ Médiation Royale.

„ Elle ne douta point un moment, qu'elle ne fut
„ acceptée par une Republique à qui Elle a don-
„ né tant de marques de sa bonne volonté, de sa
„ constante amitié, & de son exactitude à observer
„ les Traitez ; d'autant plus que la Paix avec l'Em-
„ pereur & le Traité signé à *Vienne*, n'empêchent
„ point S. M. d'en conclure & signer d'autres avec
„ Mrs. les Etats Generaux, à leur avantage en par-
„ ticulier, & de toute l'*Europe* en general ; ni de
„ faire rendre justice dans ses Royaumes, dès que
„ V. S. auront prouvé leurs griefs touchant le
„ Commerce de leurs Sujets en *Espagne* ou aux
„ *Indes*. C'est ainsi que V. S. l'ont déclaré en re-
„ ponse au Memoire présenté par le Secretaire
„ d'Oliver le 4. & le 18. Decembre 1725., & der-
„ nierement dans Leur Resolution du 24. Janvier
„ dernier, sans que celle à prendre au sujet de
„ l'accession au Traité de *Hannover*, telle qu'elle
„ puisse être, aporte aucun obstacle à entendre les
„ propositions que j'aurois à faire à mon arrivée en
„ cette Cour.

„ Une Réponse si sage, fait connoître que cet-
„ te Republique veut conserver ses justes Liber-
„ tez, & marque qu'Elle ne pense pas à l'accession
„ audit Traité par un effet d'animosité, mais de
„ précaution, & confirme le Roy dans les sen-

„ timens qu'un Traité conclu n'embarasse pas
 „ un Traité à conclure , puisque la Souverai-
 „ ne Liberté des Princes ne franchit jamais les
 „ justes bornes de la Raison. C'est pour cela ,
 „ que le Roy mon Maître peut bien convenir
 „ avec la Republique sur plusieurs choses compati-
 „ bles avec le Traite de *Vienne* , sans donner la
 „ moindre atteinte à l'étroite amitié qu'il conser-
 „ vera avec S. M. Imp. & qu'il prétend aussi de
 „ conserver avec M^{rs}. les Etats Generaux , & avec
 „ tous ceux qui voudront bien contribuer à la
 „ Tranquillité publique.

„ Ces expressions sinceres naissent de la persuasion
 „ de S. M. , que le Traité de *Hannover* n'a d'autre
 „ but que la Paix de l'*Europe* , comme elle a été
 „ l'objet de celle de *Vienne*. Veritablement il n'est
 „ pas croyable , que les Princes qui établirent cette
 „ Paix par leur *Quadruple-Alliance* , & qui en fu-
 „ rent declarez Mediateurs , la veüssent eux mê-
 „ mes troubler par le Traité de *Hannover* ; pen-
 „ dant que la Paix de *Vienne* suppose comme
 „ baze fondamentale , les Articles du Traité de
 „ *Londres*. Le surplus dont on est convenu à
 „ *Vienne* , entre L. M. C. & I. ne regardoit que
 „ les interêts particuliers de ces 2. Maisons Ro-
 „ yales , sans qu'aucun de ces Monarques préten-
 „ de violer aucun Traité antérieur , ni faire au-
 „ cun tort au commerce d'autrui ; se conservant
 „ toujours une Souveraine indépendance , comme
 „ la justice & la raison le requierent.

„ L'étroite & constante amitié du Roy mon
 „ Maître avec S. M. I. est une suite de la Paix ,
 „ de sa droiture & de sa bonne foi : Mais elle
 „ n'exclut pas celle qu'il proteste à V. S. Et com-
 „ me aucun Prince ne peut faire de meilleurs par-
 „ tis , ni donner de plus justes Equivalens aux

Sujets

„ Sujets des P. U. que S. M. C.; C'est pour cette
 „ raison qu'Elle veut entrer en negociation avec
 „ V. S., afin de redresser tous les Grieffs, si on
 „ n'en peut prouver aucun, pas seulement contre
 „ la teneur des Traitez precedens, mais aussi la
 „ moindre lésion contre l'utilité de la Republi-
 „ que.

„ Si le sujet des plaintes est le Commerce de
 „ la Compagnie d'*Ostende* en *Orient*, le Roy mon
 „ Maître interposera les bons Offices auprès de
 „ l'Empereur, afin que ce Commerce ne puisse pré-
 „ judicier en aucune maniere aux Habitans de
 „ cet Etat, ni à present, ni à l'avenir; D'ailleurs,
 „ V. S. reflexhissant sur la Puissance de S. M. qui
 „ possède des Royaumes si vastes aux *Indes*, con-
 „ viendront aisément, qu'il n'y a aucun Prince
 „ plus propre que lui à être Mediateur & Garant
 „ d'un Accord semblable.

„ Il est vrai que S. M. ordonna à son Mini-
 „ stre, Mr. Pozo Bueno, de s'opposer à *Londres*
 „ au progrès de la Compagnie d'*Ostende*, (com-
 „ me V. S. le remarquent dans leur Resolution sus
 „ mentionnée du 24. Janvier;) Mais cette op-
 „ position se fit avant la Paix signée, & avant
 „ que le Roy se fût déclaré Ami de l'Empereur
 „ lorsqu'il lui étoit permis d'en traverser les uti-
 „ litez, sans approfondir la matiere, ni examiner
 „ au juste les profits que S. M. I. pourroit tirer
 „ de la Compagnie d'*Ostende*.

„ S. M. n'offriroit pas la haute Mediation à V. S.
 „ si elle ne se promettoit de la benignité & ami-
 „ tié de l'Empereur à son égard, qu'il voudra
 „ bien quitter plusieurs épines de ladite Compa-
 „ gnie, d'une façon qu'il soit évident que la Re-
 „ publique n'en recevra point le tort qu'Elle en
 „ apprehende.

„ On peut bien ajouter aussi, qu'il n'y a
 „ point de Mediation plus puissante à porter S.
 „ M. I. à user de sa generosité, que celle du Roi
 „ C. qui est son Ami si particulier ; Aussi ne le-
 „ roit-il point bien séant à l'Empereur d'offrir
 „ la Republique des partis avantageux, avant que
 „ V. S. l'en priaissent, & qu'on n'entrât en Nego-
 „ ciation, car on pourroit l'attribuer à la seule
 „ crainte de vôtre Accession à un Traité défen-
 „ sif. Il ne seroit pas même de son honneur de
 „ faire des avances, quand on en viendrait aux
 „ Armes ; Extremité, qui rendroit impossible un
 „ Accord convenable, & exposeroit aux vicissi-
 „ tudes qui entraînent plusieurs inconveniens im-
 „ prévus.

„ Puisque de vôtre propre aveu Vous serez
 „ toujours en état d'entendre les Propositions qu'on
 „ vous voudra faire, le Souffigné, au nom du
 „ Roy son Maître, offre à V. S. un Traité qui
 „ renferme deux points dependans l'un de l'autre.
 „ Le premier regarde directement S. M., afin
 „ qu'Elle fasse reparer les dommages & prejudices
 „ que les Sujets de la Republique pretendent
 „ souffrir, de quelque Traité que ce soit, conclu
 „ anterieurement par l'*Espagne* ; Preuve évidente
 „ de l'amour sincere que le Roy mon Maître a
 „ pour la Paix & pour le Repos de l'*Europe*. Le
 „ deuxième Point est de s'interposer auprès de
 „ S. M. I., pour accommoder à l'amiable les
 „ differends, & ôter tout sujet de plaintes à Mrs.
 „ les Etats Generaux. Comme pour parvenir à
 „ ces deux Points, il est indispensable que V. S.
 „ expliquent les raisons de leurs mecontentemens,
 „ il semble qu'il seroit assez naturel de les ex-
 „ poser en droiture au Roy, par une Lettre, ou
 „ par de nouvelles Representations que leur Am-
 „ bassadeur

„ balladeur lui pourroit faire. Il est sûr qu'on
„ en tirera de meilleures conditions, traitant dire-
„ ctement avec S. M., d'autant plus, qu'elle est
„ assistée de l'expérience & de la prudence de Mr.
„ le Duc de Ripperda son Ministre, lequel doit
„ être de l'entière confiance de V. S. non-seule-
„ ment par la connoissance particuliere qu'Elles
„ ont de son habileté & de sa justice, mais aussi
„ pour être un de vos Compatriotes, né sous la
„ Domination de Mrs. les Etats Generaux.

„ Toutes ces raisons font esperer, que V. S.
„ voudront bien entrer en Negociation sur les-
„ dits Articles, suspendant leur resolution ulte-
„ rieure, concernant l'Accession au Traité d'*Han-*
„ *nover*, qui rendroit tout Accommodement en-
„ tre S. M. I. & cette Republique fort difficile.
„ Le Souffigné peut assurer à V. S. avec ingenui-
„ té, qu'Elles auroient des conditions plus avan-
„ tageuses par la voye amiable d'un Traité, que
„ par une Resolution plus violente; que vôtre
„ Puissance & vôtre Industrie vous pourroit in-
„ spirer, & qu'aucun autre Allié ne sera si bon
„ Ami de Mrs. les Etats Generaux, ni ne traitera
„ avec plus de sincerité, verité & justice, que
„ S. M. C. Ce qu'Elle montre assez, puisqu'Elle
„ n'envisage dans tous ses Offices, d'autres objets,
„ ni intérêts, que celui d'entretenir la Tranquil-
„ lité universelle de l'*Europe*. Fait à la *Haye*
ce 8. Mars 1726, Signé, S T. PHILIPPE.

*Reponse des Etats Generaux au Memoire cy-dessus
du Marquis de S. Philippe , suivant la Reso-
lution de L. H. P. en date du 16. Mars
1726.*

Oui le Rapport fait par M. de Lintelo & autres Deputez de L. H. P. pour les affaires étrangères, qui, en conformité de leur Resolution Commissoriale, ont examiné le Memoire du Marquis de S. Philippe, Ambassadeur d'*Espagne*, renouvelant les offres de la Mediation de S. M. Cath. pour accommoder les differends entre S. M. Imp. & L. H. P. au sujet du Commerce des *Pais-Bas-Autrichiens* aux *Indes*; comme il est plus amplement deduit dans ledit Memoire du 7. de ce mois.

La chose mise en deliberation, il a été trouvé à propos & resolu de faire savoir en Reponse au Memoire dudit Marquis de S. Philippe; Que L. H. P. sont marries de ce que, contre leur volonté, elles ont donné lieu d'être privées des Representations dudit Marquis de S. Philippe quelques jours de plus qu'elles n'auroient été, si ellesavoient repondu à la Lettre dont il a plû au Roi d'*Espagne* de les honorer. Que la raison pour laquelle elles n'ont pas repondu immediatement à cette Lettre, n'est pas tant parce qu'elle étoit écrite dans une Langue dont S. M. & les Rois les Predecesseurs n'ont pas accoutumé de se servir en écrivant à L. H. P., ni parce qu'elle étoit signée de la maniere dont les Rois, d'*Espagne* signent les Ordres qu'ils donnent à leurs Sujets, & non pas comme ils ont coutume de signer les Lettres qu'ils écrivent aux Princes & Etats Souverains, ni parce que cette Lettre étoit signée tout differemment de
celles

elles que S. M. & ses illustres Predecesseurs ont adressées à L. H. P. ; deux defauts dans les formalitez que L. H. P. n'ont pu s'empêcher de remarquer comme quelque chose d'extraordinaire, & que néanmoins elles attribuent plutôt à quelque abus de la Secretairerie qu'à aucun dessein d'offenser la Republique. Mais que la veritable raison pour laquelle L. H. P. n'ont pas repondu à ladite Lettre, c'est que L. H. P. ayant considéré qu'elle avoit été écrite environ le même tems que L. H. P., selon leur Resolution du 24. Janvier de cette année, avoient repondu au Memoire du Secretaire Olivier, dont la substance étoit la même que celle de la Lettre, & que leur Resolution contenoit presque aussi la même Reponse qu'elles auroient pû faire à ladite Lettre, L. H. P. sont persuadées que lorsque cette Resolution sera parvenue à la connoissance du Roi, S. M. Cath. y acquiescera indubitablement. Quant à ce que cette Lettre contient de plus que le Memoire dudit Secretaire Olivier, savoir une Declaration des engagements étroits dans lesquels S. M. Cath. est entrée avec S. M. Imp., & de l'intention de S. M. Cath. d'exécuter ces engagements, L. H. P. ne peuvent regarder cette declaration que comme un avertissement qu'il a plu à S. M. Cath. de leur donner, afin d'y faire leurs reflexions, & de prendre leurs mesures, sans que S. M., à ce que L. H. P. supposent, attende de Reponse à cette declaration.

Que ce qui vient d'être allegué ici étant la veritable raison pour laquelle L. H. P. n'ont pas repondu à ladite Lettre, Elles sont ravies de voir qu'il n'en ait résulté d'autre inconvenient que celui de recevoir un peu plus tard les Représentations contenues dans le Memoire que le Mar-

quis de S. Philippe leur a présenté.

Qu'elles y ont vû avec beaucoup de plaisir les nouvelles assurances qu'il leur donne de l'intention sincere de S. M. Cath. & de son zele pour la conservation de la tranquillité publique del'*Europe* & en même-tems de son amitié envers la Republique, comme aussi de son exactitude dans l'observation des Traitez.

Que L. H. P. esperent & se flattent que ni S. M. Cath. ni aucune autre Personne ne peuvent avoir d'Elles d'autre opinion, si-non qu'Elles ont autant à cœur que qui que ce soit la conservation de la tranquillité publique. Qu'Elles peuvent affirmer avec vérité qu'Elles furent ravies d'apprendre que la Paix avoit été concluë entre S. M. Imp. & S. M. Cath. sans qu'elle leur ait causé aucune jalousie ni ombrage. Que quant à ce qu'il a plû à S. M. Cath. de sacrifier quelques-uns de ses intérêts pour la tranquillité publique, Elles regardent ce Sacrifice comme un effet de son Naturel pacifique, & comme une action très-loüable; qu'Elles souhaitent de tout leur cœur que cette Paix & le repos public puissent durer longtems.

Que ce n'est pas cette Paix ni le Traité par lequel elle a été concluë qui leur a causé de l'inquietude, mais le Traité de Commerce conclu après ladite Paix entre S. M. Imp. & S. M. Cath. & les engagements qui l'ont suivi; d'autant que S. M. Cath. a trouvé à propos de sacrifier non seulement ses propres intérêts, mais aussi ceux des autres, & en particulier de la Republique, & cela dans un Point aussi essentiel & aussi sensible que celui du Commerce des *Pais-Bas Autrichiens* aux *Indes*: ce qui tend au grand prejudice de la Republique, tant par rapport au dommage qu'elle en souffre, qu'à la contravention qui en résulte

réfulte au Traité de *Munfter* & à celui qui a été conclu à *Utrecht* entre S. M. & L. H. P. le 26. Juin 1714. lequel a pour fondement le Traité de *Munfter*. Et quoi-que dans ledit Memoire il ait été allegué que Sa. M. Cath. , eu égard aufdites contraventions , n'étoit plus dans le même fentiment où elle étoit avant la Paix avec l'Empereur, ce Point ne feroit pourtant changer pour cela de nature, ni L. H. P. ne feroient changer leur fentiment qui fait qu'Elles regardent la fufdite Navigation aux *Indes* comme une contravention , qui leur eft extrêmement dommageable , aux Traitez conclus, & en particulier à ceux qui fubfiftent entre S. M. Cath. & L. H. P. Le IX. Article de celui d'*Utrecht* declarant expreffément que ni S. M. Cath. ni L. H. P. ne consentiront jamais à aucun Traité qui puiffe apporter du préjudice à l'un ou à l'autre , L. H. P. prétendent que l'engagement dans lequel S. M. Cath. eft entrée, en ce qui concerne le Commerce d'*Oftende* aux *Indes*, eft contraire à cet Article.

Que L. H. P. par leur Refolution du 24. Janvier ont déclaré la haute eftime qu'elles faifoient de l'Amitié de S. M. Cath. , qu'elles le repètent encore par la prefente, & qu'elles tâcheront par tout ce qui eft en leur pouvoir de conferver cette Amitié. Que quant à ce qui eft dit dans le Memoire de l'exaétitude de S. M. par raport à l'observation des Traitez, L. H. P. la regardent comme un effet de fon Equité fi renommée & de fes louables intentions. Que néanmoins Elles ont raifon de fe plaindre qu'à l'égard de la Republique ces louables intentions de S. M. n'ont pas été exactement fuivies par tout dans les Royaumes & Pays de S. M., & par ces Officiers; qu'autrement Elles n'auroient pas été obligées de fe plaindre fi

fou-

souvent du tort qui a été fait tant de fois à leurs Sujets & Marchands, depuis la dernière Paix, tant en *Espagne* qu'en pleine mer, sans avoir pû obtenir le redressement que L. H. P. avoient lieu d'espérer de la grande Equité de S. M. & de son exactitude dans l'observation des Traitez, mais Elles sont portées à croire que la prétendue exactitude passée leur sera garante d'une plus grande exactitude pour l'avenir.

Que cependant L. H. P. regardent les offres réitérées de la Mediation de S. M. pour accommoder les différends touchant le Commerce d'*Ostende* aux *Indes*, comme une marque de l'Amour de S. M. pour la Paix & de son amitié envers la Republique, de laquelle Elles lui son très-obligées; mais que le scrupule ou la difficulté qu'Elles ont eu subsiste toujours, sçavoir, si S. M. peut employer sa Mediation avec cette impartialité qui est requise dans un Mediateur, après être entrée dans un engagement si fort & si étroit avec S. M. Imp. pour maintenir le Commerce d'*Ostende* aux *Indes*, lequel Commerce & l'Infraction qui a été faite aux Traitez, sont leurs principaux Grieffs.

Qu'il n'est pas nécessaire d'examiner si le cas de la Mediation de la *France* & de la *Grande-Bretagne*, allegué dans le susdit Memoire, est parallele au cas dont il s'agit presentement, mais que supposé qu'il s'accordât parfaitement, S. M. le Roi d'*Espagne* a depuis peu montré à L. H. P. combien il seroit difficile que cette Mediation réussit, d'autant que S. M. en abandonnant la Mediation de la *France* & de la *Grande-Bretagne*, après l'avoir acceptée, & après même qu'elle eut été employée, a jugé à propos de faire son accommodement avec S. M. Imp. sans le servir de
cette

cette Mediation. Qu'outre cela L. H. P. ne peuvent, sans leur grand prejudice, entrer dans une negociation au sujet desdits differends sur un pied, suivant lequel il est supposé que les griefs subsisteront, mais qu'on cherchera des Equivalents pour diminuer ou reparer les dommages que l'Etat souffre. Que L. H. P. regardent l'infraction aux Traitez comme un Article qui ne sauroit être bonifié par aucun Equivalent; d'autant que de l'observation & de l'exécution des Traitez depend toute la sûreté des Princes & Etats, les uns par rapport aux autres; & qu'on ne sauroit faire aucun fonds sur les Traitez à faire, si ceux qui sont déjà faits ne sont pas maintenus. Que L. H. P. accordent volontiers que les precedens Traitez ne font aucun obstacle aux nouveaux qu'on pourroit faire, pourvû qu'on pose pour fondement que par ces nouveaux Traitez il ne sera fait aucun changement dans les precedens, qu'avec le consentement de ceux qui y sont interressez, sans quoi tous les Traitez deviendroient infructueux. Que L. H. P. confessent aussi que le Roi d'*Espagne* a autant de pouvoir, principalement par rapport à ses riches possessions dans les *Indes*, qu'aucun autre Prince pour faire toutes sortes de reparations, s'il ne s'agissoit que de reparer quelque dommage; mais que, comme il a été dit ci-devant, ce n'est pas de cela seul qu'il est question dans le cas dont il s'agit.

Que L. H. P. veulent bien aussi croire que la presente amitié entre S. M. Imp. & S. M. Cath. est si grande, que S. M. Imp. fera beaucoup à cette consideration, & que c'est pour cela que L. H. P. par leur Resolution du 24. Janvier dernier ont prié S. M. & la prient encore très-amiablement, de vouloir employer ses puissans offices auprès

près de S. M. Imp. à ce qu'on fasse cesser la Navigation & le Commerce des *Pais-Bas Autrichiens*, afin de reparer par ce moyen les Grieffs qui sont la cause des differends presens. Que s'il est necessaire pour parvenir à ce but de faire quelque demarche ou avance, L. H. P. ne prétendent pas que ce soit S. M. Imp. qui la fasse ; mais que L. H. P. sont toujours prêtes à faire ce premier pas, & à continuer non seulement jusqu'à la moitié du chemin, mais même jusqu'au bout, pourvû qu'elles puissent esperer que les affaires auront par là une bonne issue. L. H. P. ne s'achent pas qu'elles soient jamais demeurées en défaut de rendre à S. M. Imp. l'honneur qui lui appartient, & autant qu'il peut en attendre d'aucun Etat Souverain ; aussi conserveront-elles toujours le même respect pour S. M. Imp.

Que L. H. P. ont examiné avec attention les Propositions & les Offres mentionnées dans ledit Memoire, consistant en 2. Points: I. *Que S. M. Cath. offre de reparer le dommage & prejudice que les Sujets de l'Etat croient souffrir en vertu de quelques Traités fait ci-devant avec l'Espagne*, II. *Que S. M. offre de s'interposer auprès de S. M. I. pour accommoder à l'amiable leurs differends*. Surquoy L. H. P. ne peuvent s'empêcher de remarquer qu'on leur a donné de grandes esperances, que lorsque le Marquis de S. Philippe seroit arrivé, il leur feroit des Propositions avantageuses, dont, selon toute apparence, L. H. P. pourroient être satisfaites : Que pour cette raison L. H. P. n'ont pû voir qu'avec étonnement, par le contenu dudit Memoire, qu'il ne tend uniquement qu'à proposer une Negociation à *Madrid*, & que dans ledit Memoire on demande que L. H. P. representent de nouveau à S. M. ou par Lettre ou par
leur

leur Ambassadeur, les raisons de leur mecontentement, sans que L. H. P. trouvent dans ledit Memoire aucune Proposition formelle, expresse, ou positive, bien loin qu'il y en ait d'avantageuse : de sorte que, depuis l'arrivée du Marquis de S. Philippe, L. H. P. sont aussi peu avancées & dans la même incertitude qu'auparavant.

Que touchant même les 2. Propositions susdites, dont la premiere concerne la reparation du prejudice que les Sujets de l'Etat ont souffert en vertu de quelque precedent Traité, L. H. P. ne comprennent pas bien le sens de cette Proposition. Que si on entend par là le retablisement de plusieurs Grieffs dont L. H. P. se sont plaintes de tems en tems, sçavoir, que leurs Sujets ont souvent essuyé des rencontres contraires au contenu des Traitez faits entre S. M. & L. H. P., Elles verront volontiers, & il leur sera très-agreable qu'il plaise à S. M. de donner sur ces plaintes une satisfaction juste & conforme aux Traitez ; mais si par le prejudice causé par les precedens Traitez, on entend ce qui a été établi par quelques Traitez entre S. M. & d'autres Puissances, L. H. P. ne pretendent en cela aucun changement ; mais comme les Traitez entre S. M. & la Republique, portent que la Republique & leurs Sujets seront traitez *tanquam Gens amicissima*, aussi amiablement & avec autant d'avantage qu'aucune autre Nation, L. H. P. croient avoir acquis par là le droit de prétendre à tous les avantages qui ont été accordez à quelque autre Nation que ce puisse être, pour autant qu'on n'y a pas renoncé ; de sorte que L. H. P. ne pretendent aucune innovation, mais seulement l'observation & l'exécution de ce qui a été stipulé & promis par les Traitez qui subsistent entre
S.

S. M. & la Republique, comme aussi la réparation & le retabliſſement des infractions qui y ont été faites, parmi lesquelles L. H. P. doivent particulièrement compter ce qui a été accordé par le Traité de Commerce de *Vienne* en faveur de la Navigation & du Commerce des *Pais-Bas* aux *Indes*, comme on l'a fait voir par le Memoire présenté à S. M. par M. Vander Meer, Ambassadeur de L. H. P., le 4. Novembre de l'année dernière, & sur lequel elles attendent encore une Réponse satisfaisante.

Que pour ce qui regarde le 2. Point desdites Propositions, ſçavoir l'interposition de S. M. auprès de S. M. Imp. pour parvenir à un accommodement à l'amiable au sujet des différends, L. H. P. s'étant déjà déclarées, elles ne croient pas nécessaire de repeter qu'elles regarderont comme un très-grand service que S. M. rendra à la Republique la bonté que S. M. aura de faire en sorte auprès de S. M. Imp. que le Commerce des *Pais-Bas* aux *Indes* vienne à cesser, afin que les Grièfs & les inconveniens qui en résultent, soient ôtez: Que L. H. P. estimeront ce service comme la plus grande marque d'Amitié que S. M. puisse leur donner, d'autant plus que rien ne pourra contribuer davantage à procurer la tranquillité universelle.

Que quant à ce qui est dit dans ledit Memoire touchant le Traité de *Hannover*, & l'accession de L. H. P. à ce Traité, L. H. P. ont vû avec plaisir que S. M. n'est pas moins convaincuë que L. H. P. que ledit Traité n'a d'autre but que la Paix de l'*Europe*, & qu'on ne doit pas croire que les Princes qui l'ont conclu, voulussent troubler cette Paix; Qu'il est aussi très-agreable à L. H. P. d'apprendre que S. M. leur fait la justice de croire
que

que l'animosité n'a aucune part dans leurs deliberations sur ce Traité & sur leur accession ; mais que L. H. P. n'agissent que par precaution dans cette affaire.

Que L. H. P. ne sauroient encore dire quelle sera l'issuë de leurs deliberations sur cette accession ; mais comme ce Traité de *Hannover*, suivant l'aveu de S. M. de même que selon le sentiment de L. H. P., n'a d'autre but que la conservation de la Paix en *Europe*, & que l'accession de L. H. P., au cas qu'elles vinssent à s'y resoudre, ne pourroit être regardée que comme un Acte de prudence, L. H. P. ne peuvent comprendre pourquoi on voudroit pretendre d'elles qu'elles voulussent differer plus long-tems leur resolution à cet égard, ni pourquoi leur accession rendroit plus difficile l'accommodement entre S. M. Imp. & la Republique.

Que quelle que pût être l'issuë des deliberations sur cette accession, L. H. P. declarent encore qu'elles seront toujours en état d'écouter les Propositions que S. M. Cath. leur voudra bien faire, mais que L. H. P. souhaitent que ces Propositions puissent être essentielles & expressees pour y pouvoir deliberer avec fondement, au lieu que par ledit Memoire on ne propose qu'une Negociation en termes si generaux, qu'on n'en sauroit attendre une bonne issuë, nonobstant les idées avantageuses dont L. H. P. pourroient se flatter & nonobstant tout le bien qu'elles pourroient se promettre de l'Amitié de Sadite Majesté, de même que de la capacité & de l'Amour du Duc de Ripperda pour la Republique &c.

V. *Pais-Bas. Bruxelles.* On a reçu avis que les
4. Vaisseaux de la Compagnie qui partirent le
mois

mois dernier d'*Ostende*, sont heureusement arrivés dans la *Manche* avec plusieurs Vaisseaux Hollandois, faisant route de conserve avec eux. La Cour a pris un deuil de trois mois pour la mort de l'Electeur de *Baviere*. Le 22. la Ser. Archiduchesse fut complimentée par le Comte de Stadian Ministre de l'Electeur de *Mayence*, sur sa prise de possession du Gouvernement de ces Pais ; & M. Louis de Menon de Charnisay, Chevalier de *Malte* & Commandeur de *Castres*, a aussi présenté à cette Princesse, une Lettre de felicitation du Grand Maître sur le même sujet. Il y a beaucoup de prétendans aux deux Charges de Présidens des Chambres des Comptes de *Flandres* & de *Brabant* qui sont vacantes ; & l'Empereur a élevé à la Dignité de Président du Grand Conseil de *Malines* Mr. Van Volden, ci-devant Conseiller du même Conseil, à la place du Comte de Baillet, qui a été fait Président du Conseil Privé. Il passe presque toutes les semaines des Chariots chargez de Louis d'or pour la *Hollande*, venans de *France*. Les nouvelles raffineries de Sucres seront toutes dans la Ville d'*Anvers*, mais celles de Sel seront établies à *Bruxelles*, à *Malines*, à *Gand*, à *Bruges*, & à *Ostende*. La Compagnie fait encore construire actuellement trois Vaisseaux à *Hambourg*.

A R T I C L E V I I I .

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts
des Princes & autres Personnes de distinction
du mois de Fevrier, & qui n'ont pu
trouver place dans le Journal dernier.*

- I. **N**aissances. La Duchesse de Valentinois accoucha le 13. Fevrier à *Paris* d'un fils.
La

La Princesse Frederique-Charlotte de *Hesse-Darmstadt*, Epouse du Prince Maximilien, est accouchée d'une Princesse.

II. *Mariages.* Le Prince Auguste-Louis d'Anhalt-Coëten a épousé à *Soran* la Comtesse fille ainée du Comte Herman de Promnitz.

III. *Morts.* Le Comte Jérôme de Colloredo de Waldsee, Grand Ecuyer Hereditaire de *Bohème*, Grand Marechal de la Cour de l'Empereur, ci-devant Gouverneur General du *Milan* &c. mourut à *Vienne* le 2. Fevrier, âgé de 52. ans.

Le jeune Comte de Nostiz est aussi mort dans la même Ville, d'une fièvre chaude.

La Comtesse Doüairiere de Solm Rotelheim, est morte à *Francfort*.

Le 26. la mort enleva à *Munich* le Ser. Prince Maximilien Emanuel Electeur de *Bavière*, dans la soixante-quatrième année de son âge. Voyez le *Journal d'Avril Article d'Allemagne*.

La Princesse Sophie-Louise, fille du Margrave Albert-Frederic, Oncle du Roi de *Prusse*, mourut le 22. à *Berlin* dans sa dixseptième année.

*Naissances, Mariages & Morts pour le
mois de Mars.*

I. *Naissances.* L'Epouse de Mr. Horace Valpole Ambassadeur de S. M. Brit à la Cour de France, est accouchée à *Londres* d'une fille.

Madame la jeune Margrave de Bade est accouchée à *Rastad* d'une Princesse.

La Duchesse de Montbazou est accouchée d'un fils à *Paris*.

La Marquise de Villarios, fille du Marquis de St. Philippe Ambassadeur d'*Espagne*, est accouchée d'un fils à la *Meye*.

La

La Comtesse de la Lippe Dermoidt, née Princesse de Nassau Idstein, est accouchée d'un fils.

II. *Mariages*. Le Marquis de Terriglia, fils aîné du Prince Doria, a épousé à *Genes* la fille unique du Duc Doria de Tursis, ce qui réunit les deux Branches des Descendans du fameux André Doria.

Le Comte d'Essex a épousé à *Londres* la Sœur du Duc de Bedford.

III. *Morts* La Princesse de Soissons, Sœur du Prince Eugene de Savoye, est morte à *Turin*.

M. Jean Baptiste de Megrigni Evêque de *Grasse* en *Provence*, est mort dans son Diocèse ; il étoit de l'Ordre des Capucins.

Le 6. le Comte Leopold de Heberstein Conseil, Ier d'Etat actuel, Grand Prieur de *Malthe*, Grand Assesseur du Royaume de *Bohème*, Lieutenant General des Armées de l'Empereur &c. mourut à *Vienne*.

M. Constantin Baron de Butlar, Abbé de *Fulde*, premier Abbé de l'Empire, & Grand Chancelier de l'Imperatrice, mourut le 13. d'apoplexie.

Le Comte Sinianowski Grand General de l'Armée de *Pologne*, est mort à *Leopold*.

Le Duc de Kingston Garde du Sceau privé, & Chevalier de l'Ordre de la *Farretiere*, est mort subitement à *Londres*.

La Duchesse Douairiere de Perth, ci-devant Dame d'Honneur de la défunte Reine d'*Angleterre*, Epouse du Roi Jacques II., est morte à *St. Germain en Laye* près de *Paris*, âgée de 80. ans.

Le Comte de Loquet Vicomte de Humbeeck Lieutenant General, Gouverneur & Bailly de *Malines*, y mourut le 8. Avril.

Le Marquis de Thony Lieutenant General des Armées du Roi de *France*, & Gouverneur de *Bel-lisle*, est mort à *Paris*.